RAPPORT ET RÉSOLUTIONS
DE LA SEIZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23-26 octobre 2000)

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, octobre 2000

Addresse
Bureau de Coordination du COMCEC
Necatibey Cad. 108
Ankara - TURQUIE
Tel: 90-312-231 97 40
Tlfax: 90-312-232 10 66
Tlx:42 1010 DPT Tr
Website: http//www.dpt.gov.tr
e mail: ykaraca @ dpt.gov.tr

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

Page

RÉSOLUTIONS DE L'OIC CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L* OCI

I. Résolution adoptée par la troisième Conférence islamique au sommet portant création des Comités permanents de l'OCI présidés par les Chefs d'État 11

II. Communiqué final de la quatrième Conférence islamique au sommet confiant la présidence du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale au Président de la République de Turquie 13

III. Résolution N°27/8-E (IS) sur les activités du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) 14

DEUXIEME PARTIE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Liste des documents de base examinés et/ou présentés à la seizième Session du COMCEC 27

II. Rapport de la seizième Session du COMCEC 31

ANNEXES

Page

1. Liste des Participants à la seizième Session du COMCEC 45

2. Discours d'ouverture de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC à la séance d'ouverture 65

3. Discours de S.E. Dr. Azzedine LARAKI, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique à la séance d'ouverture 77

4. Discours de S.E. Dr. Mohammed IMADI, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur de la République arabe syrienne à la séance d'ouverture... 85

5. Discours de S.E. Dr. Hossein NAMAZI, Ministre des Affaires Economiques et des Finances de la République d'Iran à la séance d'ouverture 93

6. Discours de S.E. Hadjja Mariama DEO BALDI, Ministre du commerce et de l'industrie et des petites et moyennes industries de la République du Cameroun, à la séance d'ouverture 101

7. Discours de S.E. Dr. Ahmed Mohamed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement à la séance d'ouverture 109

8. Ordre du jour de la seizième Session du COMCEC 121

9. Texte de la présentation du Dr. Akın İZMİRLİOĞLU, Sous-Secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, sur le "Renforcement des petites et moyennes entreprises face à la mondialisation et à la libéralisation" 125

Page

10 Résolution (1) de la seizième Session du COMCEC. 133

11. Résolution (2) sur les questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays ... 153

12. Discours de S.E. Azzedine LARAKI, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, à la séance de clôture. 179

13. Discours de S.E. Dr. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-Premier Ministre de la République de Turquie à la séance de clôture. 185

PREMIÈRE PARTIE

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA TROISIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT CRÉATION DES COMITÉS PERMANENTS DE L'OCI PRÉSIDÉS PAR LES CHEFS D'ÉTAT

Résolution No. 13/3-P(IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaître à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

I. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

II. Ces Comités sont chargés de suivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

III. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

IV. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

V. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET CONFIANT LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE A S.E.M. KENAN EVREN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

III

RESOLUTION NO 27/8-E (IS)
SUR
LES ACTIVITES MENEES SOUS LES AUSPICES,
DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

La huitième session de la Conférence islamique au Sommet (Session de la dignité, du dialogue et de la participation), tenue à Téhéran, République Islamique d'Iran, du 9 au 11 Chaabane 1418 H (9-11 décembre 1997);

Rappelant la résolution 2/6 E (IS) de la sixième Conférence islamique au Sommet, tenue à Dakar, République du Sénégal, du 9 au 11 décembre, sur les activités du COMCEC, chargeant cette institution de formuler de nouvelles stratégies pour le renforcement du Plan d'Action visant à promouvoir la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et d'entreprendre une action appropriée en vue de la mise en application du Plan;

Rappelant la résolution No 8/7-EC(IS) de la septième Conférence islamique au Sommet tenue à Casablanca (Royaume du Maroc) du 11 au 13 Rajab 1415 H (13-15 décembre 1994) entérinant la Stratégie et le Plan d'Action afin de renforcer la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques;

Rappelant la résolution 24/24-E adoptée par la vingt-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères;

Rappelant les résolutions adoptées par les réunions tenues à un niveau ministériel dans différents domaines de la coopération, sous les auspices du COMCEC;

Rappelant aussi les résolutions adoptées par les treize sessions précédentes du COMCEC pour engager une action effective dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres, en particulier dans le domaine du commerce;

Rappelant en outre les délibérations du Sommet Mondial sur l'Alimentation réuni à Rome du 13 au 17 novembre 1996, et considérant l'importance cruciale pour la survie du genre humain et le bien être des peuples de la Oummah islamique, des principes et engagements énoncés dans la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire du monde et le Plan d'Action du Sommet Mondial sur l'alimentation;

Notant également avec appréciation les efforts du Secrétariat général, des organes subsidiaires et des institutions affiliées et spécialisées de l'OCI opérant dans le domaine de l'économie et du commerce pour mettre en oeuvre les résolutions du COMCEC et soulignant le rôle primordial joué par le Centre d'Ankara dans l'élaboration du Nouveau Plan d'Action;

Reconnaissant l'importance que revêtent, pour les Etats membres, les nouvelles données économiques qui s'affirment au niveau mondial, et notamment l'émergence d'ensembles économiques régionaux, la signature des Accords de l'Uruguay Round, et la création de l'Organisation mondiale du commerce et les accords qui en découlent, à savoir "l'Accord sur la Technologie de l'information" et "le Pacte des Télécommunications";

Notant avec appréciation que, depuis sa onzième session, le COMCEC est devenue une plate-forme permettant aux ministres de l'économie d'échanger des points de vue sur les questions économiques mondiales de l'heure, et que les thèmes "Implications de l'Uruguay Round et négociations commerciales, multilatérales sur le commerce extérieur des Etats membres", "Expérience des pays membres en matière de privatisation" et "Conséquences des groupements économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des Etats membres" ont été respectivement les thèmes des séances d'échange de vues au cours des onzième, douzième et treizième sessions du COMCEC;

Avant pris note des recommandations de la vingtième session de la Commission islamique pour les Affaires économique, culturelles et sociales;

1. EXPRIME SA SATISFACTION du fait que la Banque islamique de développement a organisé avec succès une réunion de coordination entre les Etats membres pour leur permettre de se concerter de mieux se préparer à la réunion ministérielle de l'OMC, tenue à Singapour du 9 au 13 décembre 1996, et adopter une position commune sur les questions figurant à l'ordre du jour de cette réunion, conformément à la décision de la 12ème session du COMCEC

2. EXPRIME SON APPRECIATION quant aux programmes d'assistance technique de la Banque de développment pour aider les Etats membres qui sont déjà membres de l'OMC, ou en voie de le devenir, et le rôle de la Banque dans l'organisation de réunions de consultation entre les Etats membres ainsi que de séminaires et d'ateliers à cette fin.

3. NOTE AVEC APPRECIATION que la stratégie de coopération économique et commerciale adoptée par le COMCEC favorise la coopération entre les sous-groupes d'Etats membres et se fonde sur des principes mettant l'accent sur le rôle du secteur privé, la libéralisation économique, l'intégration à l'économie mondiale et l'inviolabilité des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles et des engagements internationaux des Etats membres.

4. NOTE EGALEMENT AVEC APRECIATION que le nouveau Plan d'Action constitute un document de politique générale souple et susceptible d'être amélioré lors de son exécution, conformément aux dispositions prévues dans le chapitre qui y est consacré au suivi et à la mise en oeuvre.

5. APPRECIE les efforts consentis par la Chambre islamique de commerce et d'industrie, à travers l'organisation de réunions du

secteur privé, conformément aux décisions du COMCEC relatives à la mise en oeuvre effective du Plan d'Action.

6. APPRECIE également les efforts consentis par la République islamique du Pakistan en vue de l'organisation, du 27 au 29 octobre 1997, de la quatrième réunion du Secteur privé à Karachi.

7. SE FELICITE de l'offre par la République du Liban d'accueillir la 7ème Foire commerciale islamique en 1998 et de celle de l'Etat des Emirats arabes unis d'en abriter la 8ème édition en l'an 2000.

8. SOULIGNE la nécessité de mettre en oeuvre d'urgence le nouveau Plan d'action en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI conformément aux principes et modalités définis par la Stratégie et aux procédures arrêtées dans le chapitre de cette Stratégie sur le suivi et la mise en oeuvre.

9. DEMANDE aux Etats membres de prendre les mesures appropriées, y compris les efforts nécessaires de coopération, de coordination et de consultation entre eux, afin de mener une action pour obtenir le soutien économique et technique possible des pays développés, des organisations et institutions financières internationales concernées, en vue d'accroitre leur capacité de production alimentaire, afin de réaliser leur sécurité alimentaire nationale et d'améliorer le pouvoir d'achat de leurs populations.

10. INVITE les Etats membres à abriter les réunions sectorielles dans les domaines de coopération figurant dans le Plan d'action.

11. SE FELICITE de l'offre de la République arabe d'Egypte d'abriter deux réunions sectorielles de Groupes d'Experts, l'une sur "Les transport et les communications", et l'autre sur "Le développement alimentaire, agricole et rural", stipulées dans le Plan d'action.

12. NOTE AVEC APPRECIATION que la République de Turquie a abrité la réunion sectorielle du Groupe d'experts sur le thème "Monnaie, Finances et Flux de capitaux", tenue à Istanbul, du 1 er au 3 septembre 1997.

13. NOTE AVEC APPRECIATION que la République islamique du Pakistan a abrité une réunion sectorielle sur le commerce extérieur, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action tenue à Karachi, du 24 au 15 octobre 1997.

14. EXPRIME ses remerciements à la République Islamique d'Iran pour avoir abrité la 3ème Conférence islamique des ministres des postes et télécommunications du 11 au 18 juillet 1996 et LANCE UN APPEL au Comité de suivi pour qu'il assure le suivi de l'application des résolutions pertinentes et de la Déclaration de Téhéran.

15. INVITE la BID à apporter un soutien actif à la mise en oeuvre urgente et effective du Plan d'action.

16. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'organisation d'un séminaire international sur la "Mise en valeur des ressources humaines en vue de la croissance économique soutenue et l'allégement de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI" sous les auspices de l'Institut islamique de technologie (HT) en collaboration avec le gouvernement du Bangladesh, en septembre 1998, à Dakha.

17. SE FELICITE également de ce que la République du Sénégal ait abrité, en coopération avec la BID et le Bureau de coordination du COMCEC, un atelier destiné à sensibiliser les Etats membres africains au Plan d'Action, et recommande la tenue de tels séminaires dans d'autres régions et sous-régions des Etats membres.

18. RECONNAIT que les échanges de vues, au cours des sessions annuelles du COMCEC, devraient servir à coordonner les positions des Etats membres sur les questions économiques mondiales majeures.

19. PREND NOTRE avec appréciation de l'offre de la République Gabonaise d'organiser en février 1998, un séminaire sous-régional pour les Etats membres d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et d'Afrique centrale sur le rôle de la BID dans la promotion du secteur privé on collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

20. SE FELICITE de l'offre de la République du Burkina Faso d'organiser en 1998 un atelier sur l'industrie pour les Etats membres

d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et d'Afrique Centrale, en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

21. NOTE AVEC APPRECIATION l'offre du Gouvernement de la République de Turquie d'accueillir une réunion du Groupe d'experts dans le domaine de la technologie et de la coopération technique en mai 1998.

22. PREND NOTE avec appréciation de l'offre du Gouvernement de la République d'Indonésie d'accueillir une Conférence ministérielle sur le Tourisme précédée d'une réunion du Groupe d'Experts at-hoc, dans le cadre du COMCEC et du Plan d'Action.

23. PREND NOTE avec appréciation de l'offre de la République islamique d'Iran d'accueillir en 1998 une réunion du Groupe d'experts sur la santé et autres questions sanitaires, suivie par une Conférence ministérielle ur le même thème.

24. DEMANDE au Secrétaire général de suivre la mise en oeuvre des résolutions adoptées par le COMCEC et de continuer à apporter à ce Comité toute l'assistance nécessaire à la réussite de sa mission et d'en faire rapport à la prochaine Conférence islamique au Sommet.

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA SEIZIEME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS À LA SEIZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23-26 octobre 2000)

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE
EXAMINES ET/OU PRESENTES
A LA SEIZIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23-26 octobre 2000)

		Document Code
1.	Projet d'ordre du jour de la seizième session du COMCEC	OIC/COMCEC/16-00/DA
2.	Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI	OIC/COMCEC/16-00/D(1)
3.	Rapport économique annuel du SESRTCIC sur les pays de l'OCI-2000	OIC/COMCEC/16-00/D(10)
4.	Le système financier international et les Etats membres de l'OCI	OIC/COMCEC/16-00/D(11)
5.	Rapport annuel du CIDC sur le commerce inter-islamique (Résumé)	OIC/COMCEC/16-00/D(7)
6.	Rapport du Comité de Suivi	OIC/COMCEC-FC/16-00/REP
7.	Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI	OIC/COMCEC/16-00/D(3)
8.	Rapport de la BID sur la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OCI et de la BID	OIC/COMCEC/16-00/0(4)
9.	Rapport de suivi du Secrétariat général de l'OCI sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	OIC/COMCEC/16-00/D(2)
10.	Rapport de suivi du SESRTCIC sur les activités de l'OMC: Positions des pays en développement	OIC/COMCEC/ 16-00/D(12)
11.	Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce (Présenté par le CIDC)	OIC/COMCEC/16-00/D(8)
12.	Rapport d'activités sur l'assistance technique de la BID pour les questions liées à l'OMC	OIC/COMCEC/16-00/D(5)
13.	Rapport du CICI sur la 7ème Réunion du secteur privé pour la promotion du commerce et des projets conjoints d'investissement dans les pays islamiques et Déclaration économique de Doha	OIC/COMCEC/16-00/D(6)

		Document Code
14.	Rapport et recommandations de la Conférence sur le renforcement des petites et moyennes entreprises face à la mondialisation et la libéralisation (Présenté par le SESRTCIC)	OIC/COMCEC/16-00/D(13)
15.	Les petites et moyennes entreprises d'exportation face à la mondialisation et à la libéralisation (Présenté par le CIDC)	OIC/COMCEC/16-00/D(9)
16.	Rapport du CIDC sur la 8ème Foire commerciale islamique	OIC/COMCEC/16-00/D(17)
17.	Rapport du CIDC sur la 5ème Réunion des institutions chargés de la promotion du commerce dans les Etats membres de l'OCI	OIC/COMCEC/16-00/D(18)
18.	Rapport sur les activités de la CICI	OIC/COMCEC/16-00/D(16)
19.	Document de travail de la CICI sur le mécanisme de suivi des recommendations des réunions du secteur privé	OIC/COMCEC/16-00/D(14)
20.	Rapports nationaux et/ou documents présentés par écrit sur le "Renforcement des petites et moyennes entreprises face à la mondialisation et à la libéralisation":	

- Azerbaïdjan
- Bangladesh
- Bahrein
- Burkina Faso
- Cameroun
- Egypte
- Guinée
- Iraq
- Jordanie
- Malaisie
- Mali
- Mozambique
- Maroc
- Nigeria
- Oman
- Pakistan
- Qatar
- Arabie Saoudite
- Sénégal
- Soudan
- Syrie
- Tunisie
- Turquie

RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 23-26 octobre 2000)

OIC/COMCEC/16-00/REP

Original : Anglais

RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 23 - 26 octobre 2000)

1. La seizième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul les 23-26 octobre 2000. La session était précédée par une réunion des Hauts Fonctionnaires les 23 et 24 octobre, sous la présidence du S.E. le Dr. Akın İZMİRLİOGLU, Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie pour examiner les points de l'ordre de jour et préparer les projets de résolution.

2. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI):

1. République algérienne démocratique populaire
2. République d'Azerbaidjan
3. État du Bahrein
4. République populaire du Bangladesh
5. Negara Brunei Darussalam
6. Burkina Faso
7. République du Cameroun
8. République de Djibouti
9. République arabe d'Egypte
10. République de Gambie
11. République de Guinée
12. République d'Indonésie
13. République islamique d'Iran
14. République d'Irak
15. République du Liban

16. Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste
17. Royaume hachémite de Jordanie
18. République du Kazakhistan
19. État du Koweït
20. République du Kyrgyz
21. Malaisie
22. République du Mali
23. Royaume du Maroc
24. Mozambique
25. République fédérale du Nigeria
26. Sultanat d'Oman
27. République islamique du Pakistan
28. État de Palestine
29. État du Qatar
30. Royaume d'Arabie Saoudite
31. République du Sénégal
32. République de Sierra Leone
33. République du Soudan
34. République du Surinam
35. République Arabe Syrienne
36. République du Togo
37. République Tunisienne
38. République de Turquie
39. République d'Ouganda
40. État des Émirats Arabes Unis
41. République d'Ouzbékistan
42. République du Yémen

La République turque de Chypre du Nord, la Bosnie Herzégovine et le Royaume de Thaïlande, ont également pris part à la Session en qualité d'observateur et la République de Macédoine en qualité d'invité.

3. Ont également pris part à la Réunion des représentants du Secrétariat général de l'OCI et des institutions subsidaires, affiliées et spécialisées suivantes de l'OCI:

1- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI)

2- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)

3- Institut islamique de technologie (HT)

4- Centre Islamique de recherches sur l'histoire, l'art et la culture (IRCICA)

5- Banque islamique de développement (BID)

6- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO)

7- Organisation de l'Association islamique des armateurs (OAIA)

4. Assistaient également à la session les représentants des organisations internationales suivantes:

1- Commission économique du Conseil de coopération du Golfe (CCG)
2- Organisation de coopération économique (OCE)
3- Fédération des consultants des pays islamiques (FCPI)
4- Fédération des entrepreneurs des pays islamiques (FEPI)
5- Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel (ONUDI)
6- Organisation internationale du travail (OIT)

(Une copie de la liste des participants à la seizième Session du COMCEC figure en Annexe 1).

Séance d'ouverture

5. La cérémonie d'ouverture de la seizième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

6. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, S.E. Ahmet Necdet SEZER a indiqué que les avantages de la mondialisation ne peuvent être partagés équitablement et que les pays en développement sont confrontés à divers problèmes tels que les déficits croissants du commerce, le déséquilibre dans la distribution des revenus, les mutations sociales et l'exode des compétences. Le Président SEZER a conclu son discours en souhaitant plein succès aux délégués.

(Le texte du discours d'ouverture de S.E. Ahmet Necdet SEZER figure en Annexe 2).

7. S.E. Azzeddine LARAKI, Secrétaire général de l'OCI, s'est également adressé à la Session. Dans son message, S.E. Azeddine LARAKI a exprimé ses profonds remerciements et sa considération à S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et au gouvernement de la République de Turquie pour le vif intérêt qu'ils accordent à la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et pour leurs sages directives.

(Le texte du message de S.E. Azeddine LARAKI, Secrétaire Général de l'OCI, figure en Annexe 3).

8. Les Chefs de délégation de la République arabe Syrienne, de la République islamique d'Iran et de la République de Guinée ont prononcé

des discours respectivement au nom des groupes arabe, asiatique et africain d'Etats membres de l'OCI. Le chef de la délégations de l'Etat du Qatar a également prononcé un discours au nom du pays hôte de la 9éme Conférence islamique au sommet qui doit se tenir du 12 au 14 novembre à Doha, au Qatar. Dans leurs interventions, ayant exprimé leurs remerciements et leur appréciation à S.E. Ahmet Necdet SEZER pour ses sages directives en tant que Président du COMCEC, les Chefs de délégation ont évoqué la pauvreté et les autres problèmes économiques que rencontrent pays islamiques et ont souligné la nécessité de renforcer la coopération économique entre les Etats membres. Les Chefs de délégation se sont félicités des progrès accomplis par le COMCEC dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres. Ils ont remercié le Président, le Gouvernement et le peuple turc pour leur appui soutenu à la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI ainsi que pour leur accueil chaleureux et les excellentes dispositions prises en vue de la réunion.

(Les textes des discours prononcés au nom des Etats membres arabes, asiatiques et africains figurent en Annexes 4, 5 et 6 respectivement.)

9. Dans son discours prononcé à la cérémonie d'ouverture, S.E. Ahmed Mohammed ALI, Président de la Banque islamique de Développement, a exposé les activités de la BID et mis l'accent sur les progrès réalisés par la Banque dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été assignées par le COMCEC.

(Le texte du discours du Président de la BID figure en Annexe 7.)

10. Après la cérémonie d'ouverture, S.E. Ahmet Necdet SEZER a reçu les Chefs de délégation.

Séance de travail ministérielle

11. La Séance de travail ministérielle de la seizième session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Dr. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-Premier Ministre de la République de Turquie.

12. Les Ministres ont adopté le projet d'ordre du jour de la seizième session du COMCEC et décidé d'examiner le point 7 de l'ordre du jour relatif à l'échange de vues sur le "Renforcement des petites et moyennes entreprises face à la mondialisation et à la libéralisation".

(L'ordre du jour de la seizième Session du COMCEC figure en Annexe 8.)

13. S.E. Dr. Akın İZMİRLİOĞLU, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires a résumé les conclusions des délibérations des Hauts Fonctionnaires sur le thème "Renforcement des petites et moyennes entreprises face à la mondialisation et à la libéralisation".

(Le texte de l'exposé du Président des la Réunion des Hauts Fonctionnaires figure en Annexe 9.)

14. Les Chefs de délégation du Sultanat d'Oman, de la République d'Azerbaidjan, du Royaume du Maroc, de la République d'Iraq, de la République tunisienne, de la République arabe d'Egypte, de la République du Soudan, de l'Etat du Koweït, de la République du Nigeria, du Royaume Hachémite de Jordanie, de l'Etat du Bahrein, de la

République du Sénégal, de la République arabe syrienne, de la République d'Indonésie, du Mozambique et de la République de Turquie ont ensuite présenté leurs rapports nationaux sur le "Renforcement des petites et moyennes entreprises face à la mondialisation et à la libéralisation".

(Les rapports nationaux soumis par écrit sont disponibles séparément.)

15. A la suite de la présentation des rapports nationaux, le Président a relevé que toutes les présentations devaient être rassemblées afin que toutes les idées et propositions avancées puissent être disponibles à titre de référence et ensuite développées.

A la demande du Président de la Conférence, le Secrétaire Général adjoint de l'OCI chargé des Affaires économiques a soumis les propositions ci-après:

1. Demander à chaque pays ou institution qui a soumis des propositions dans ce domaine de faire parvenire un résumé succinct de ces propositions au Centre de Recherche Statistique, Economique et de Formation (SESRTCIC), Ankara. Ces soumissions doivent être faites avant fin décembre 2000.

2. Ces propositions seront compilées par le Centre d'Ankara et seront publiées comme annexes au Rapport de la 16^{éme} Session du COMCEC

3. Il est demandé au Centre d'ANKARA, au Centre Islamique pour le Développement du Commerce, à l'Institut Islamique de Technologie, à la Banque Islamique de Développement, et à la Chambre Islamique pour le Commerce et l'Industrie, de prendre

en compte ces propositions dans leurs programmes d'activité et de considérer l'action en faveur des Petites et Moyennes Entreprises dans les Etats membres comme une de leurs action prioritaires.

4. L'année 2001 étant déclarée l'année des PME, Il conviendrait d'organiser des réunions, séminaires dans ce cadre. Il est également recommandé d'encourager les Etats membres et les Institutions de l'OCI à organiser ce genre d'activités en 2001 at à examiner attentivement les recommendations soumises lors de la 16éme Session du COMCEC en vue d'en tirer profit pour la promotion et le rencorfement de l'action des PME dans les Etats membres.

5. Faire une évaluation de la mise en oeuvre des décisions et recommendations de la réunion en ce qui concerne les PME à l'Occasion de la tenue de la 16éme Session du COMCEC. Cette évaluation sera effectuée par le Centre d'ANKARA. A cet effet, il est demandé aux Etats membres et aux institutions de l'OCI de communiquer au Centre d'ANKARA les informations concernant les actions enterprises en faveur de PME.

16. Les Ministres ont ensuite adopté la Résolution OIC/COMCEC/16-00/RES(l) et la Résolution OIC/COMCEC/16-00/RES(2).

(La résolution OIC/COMCEC/16-00/RES(l) et la résolution OIC/COMCEC/16-00/RES(2) figurent respectivement en Annexes 10 et 11.)

17. Suite à la proposition de la délégation palestinienne, la Réunion a convenu, à l'unanimité, de proclamer la présente session du COMCEC "Session d'Al-Aqsa".

18. La Session ministérielle a été suivie d'une cérémonie célébrant le 20eme anniversaire de la création du Centre Islamique de recherches sur l'histoire, l'art et la culture (IRCICA).

Séance de Clôture

19. La séance de clôture de la seizième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Dr. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie.

20. S.E. l'Ambassadeur Quazi HÜMAYUN, chef de la délégation de la République islamique du Pakistan et rapporteur de la réunion a exposé un ensemble de résolutions adoptées à la séance ministérielle.

21. Au cours d'une cérémonie spéciale organisée à la séance de clôture, l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements a été signé par l'Etat de Qatar, les Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques ont été signés par la République du Soudan et les Statuts du Conseil Islamique pour l'aviation civile ont été signés par le Royaume du Maroc.

22. Dans son discours, S.E. Azeddine LARAKI, Secrétaire Général de l'OCI, a souligné l'importance des résultats auxquels a abouti la seizième session du COMCEC et s'est félicité du vif intérêt et des sages directives de S.E. Ahmet Necdet SEZER et du Gouvernement de Turquie pour la promotion de la coopération économique entre les Etats membres. S.E. LARAKI a assuré la réunion de l'entière coopération du Secrétariat général dans le suivi et la mise en oeuvre des décisions prises par la seizième session du COMCEC.

(Le texte du Secrétaire général de l'OCI figure en Annexe 12.)

23. Dans son allocution, le chef de la délégation palestinienne a exprimé sa profonde appréciation des résultats significatifs auxquels a abouti la session, des sages directives du Président Ahmet Necdet SEZER et du vif intérêt qu'il accorde à la réalisation des objectifs de coopération économique de l'OCI. Il a exprimé ses vifs remerciements à S.E. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice Premier-Ministre de la République de Turquie pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux de la réunion. Le chef de la délégation palestinienne a également exprimé ses remerciements et sa gratitude à S.E. l'Ambassadeur Quazi HÜMAYUN, chef de la délégation de la République Islamique du Pakistan et rapporteur de la réunion, pour la préparation du rapport et des résolutions. Il a également exprimé ses remerciements au Secrétariat Général ainsi qu'aux organes subsidiaires et aux institutions affiliées et spécialisées de l'OCI pour leur précieuse contribution au cours de la Réunion.

24. Dans son discours de clôture, S.E. Dr. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-Premier Ministre de la République de Turquie, a exprimé ses remerciements et son appréciation aux délégations, au Secrétariat général et aux institutions concernées de l'OCI ainsi qu'aux représentants des autres organisations internationales pour leurs efforts louables et leur contribution positive aux travaux du Comité permanent. S.E. BAHÇELİ a souligné la grande portée des décisions prises à la session, et a exprimé ses remerciements au personnel d'appui et aux interprètes pour leurs efforts dévoués qui ont contribué au succès de la réunion. Mettant l'accent sur les importantes résolutions adoptées au cours de la réunion, S.E. BAHÇELİ a souligné l'importance des décisions prises et souhaité aux participants un bon voyage de retour.

(Le texte du discours de clôture de S.E. BAHÇELİ figure en Annexe 13.)

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS
À LA SEIZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23-26 octobre 2000)

Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA SEIZIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23 - 26 Octobre 2000)

A. MEMBER STATES OF THE OIC

PEOPLE' S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

- H.E. MESSAOUD MEHILA
  Counsellor, Head of Economie and Trade Section, Embassy in Istanbul

REPUBLIC OF AZERBAIJAN

- H.E. HÜSEYİN BAGIROV
  Minister of Trade

- Mr. ŞAHİN ABDULLAYEV
  Director of the OIC Section

- Mr. HACIAĞA HASANOV
  Ministry of Economy

STATE OF BAHRAIN

- Mr. Ambassador , KARIM AL-SHAKAR
  Director of International Relations, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. KHALID AL-KHALIFA
  First Secretary, Ministry of Foreign Affairs

PEOPLE'S REPUPLIC OF BANGLADESH

- H.E. NAZIMULLAH CHOWDHURY
  Ambassador of Bangladesh to Turkey

NEGARA BRUNEI DARUSSALAM

- H.E. DATO ABDUL SAMAN BİN KAHAR
  Ambassador of Brunei to Jordan

- Mr. ABUBAKAR MOHAMMAD TAHIR
  Senior Economie Offieer, Ministry of Industry and Primary Resources

- Mr. BRAHIM ABDRAHMAN
  Attache, Brunei Embassy in Jordan

BURKINA FASO

- H.E. OUMAR DIAWARA
  Ambassador of Burkina Faso to Riyadh

- Mr. AMIDOU TOURE
  Foreign Affairs Counsellor, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ABDOULAYE OUEDRAIGO
  Economie Counsellor, Ministry of Trade and Industry

REPUBLIC OF CAMEROUN

- H.E. BELLO BOUBA MAIGARI
  Minister of State of Industry Development and Trade

- Mr. MOHAMADOU TALBA
  Ministry of Industry Development and Trade

- Mr. ABDOULAYEV HAMADOU
  Attache, Cameroon Embassy in Ankara

REPUBLIC OF DJIBOUTI

- H.E. MOHAMED ABDI DOURSIEH
  Permanent Secretary

ARAB REBUPLIC OF EGYPT

- H.E. Ambassador, Dr. MOHAMED EZZ-ELDIN
  Assistant Minister of Foreign Affairs

- Mr. EZZAT ABDEL GHANY
  Minister Plenipotentiary (Commercial),
  Ministry of Economy and Foreign Trade

- Mr. AHMED EL-GWELY
  Minister Plenipotentiary, Head of the Commercial Office in
  General Consulate of Egypt in Istanbul

- Mr. FARID KAMAL
  Counsellor, General Consulate of Egypt in Istanbul

- Mr. AMGAD ABDEL-GHAFFAR
  Counsellor, Director of Economie Department, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. AHMED IBRAHIM ALI
  Trade Consultant, Consulate of Egypt in Istanbul

REPUBLIC OF GAMBIA

- H.E. MUSA H. SILLAH
  Secretary of State for Trade, Industry of Employment

REPUBLIC OF GUINEA

- H.E. HADJA MARIAMA DEO BALDE
  Minister of Commerce, Industry and Small, Médium Sized Industries

- Mr. MAMADOU SALIOU SOW
  Advisor to Ministry of Commerce, Industry and Small, Médium Sized Enterprises

- Mr. SENY CAMARA
  Head of Departmant, Ministry of Commerce

- Mr. ISSIAGA SYLLA
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ORHAN ARGÜN
  Honorary Consul General

REPUBLIC OF INDONESIA

- Mr. NOER SUTRISNO
  Deputy Minister for SME's

- Mr. M. TOJIB HADIPRAWIRA
  Charge d'Affaires

- Mr. YONATRI RILMANIA
  Officiai, Ministry of Foreign Affairs

- Ms. NINIEK K. NARYATIE SISWOJO
  First Secretary, Embassy of Indonesia

- Mr. MOHAMMAD SOFWAN NAZARUDDIN
  Second Secretary

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- H.E. Dr. HOSSEIN NAMAZI
  Minister of Economie Affairs and Finance

- H.E. ABDOLALI AMIDI
  Director General for International Institutions,
  Ministry of Economie Affairs

- Mr. KOUROSH TAHER KORD
  Expert, Ministry of Economie Affairs

- Mr. ALIREZA EGHLIM
  Expert, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. MOHAMAD HOSSIN LAVASANY
  Consulate General İn Istanbul

- Mr. ABADI GULAMREZA

- Mr. BAHMAN HUSYRDUV

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E. FAROK YAHYA HUJAZI
  Ambassador of Iraq to Turkey

- Mr. ESAM HUSSAIN
  Commercial Counsellor, Iraq Embassy

- Mr. ZABIN EL-KUBEYSI
  Iraq Embassy

- Mr. İSMAİL ELDURI
  Iraq Embassy

REPUBLIC OF LEBANON

- H.E. GEORGES SIAM
  Ambassador of Lebanon to Turkey

- Mr. GHASSAN MOALLEM
  Consul General in Istanbul

SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

- H.E. FARAG ABDU ASSLAM MILAD
  Assistant Secretary of the Investment and Foreign Commerce,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ABUABGELA M. EL-HWEG
  General Director of the Economy Department, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. MANSUR RAHUMA EŞŞEYBANI
  Islamic Department, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. ABDULKERIM SALIM ETTURKI
  Department of Foreign Trade

- Mr. SAMI HALİFE AKİLE
  Secretary to the Head of Délégation

- Mr. MUHTAR BİL KASIM AHMED
  General Association of Chambers Trade, Industry, Agriculture

- Mr. RAHIL MUHAMMED RAHIL

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. MOHAMMAD JAWAD HADID
  Minister of Planning

- H.E. Dr. MUSA BRAYZAT
  Ambassador of Jordan to Turkey

- Mr. HANI ABU EL-GHANAM
  Director, Ministry of Planning

REPUBLIC OF KAZAKHSTAN

- H.E. ORYNBEK MUKHSIYNOV
  Consul General in Istanbul

- Mr. KANAT TUMYSH
  Second Secretary, Consulate Kazakhstan in Istanbul

STATE OF KUWAIT

- H.E. Sheikh AHMED ABDULLAH AL-AHMED AL-SABAH
  Minister of Finance and Communications

- H.E. KHALAF A.K.. AL-FODARI
  Ambassador of the State of Kuwait to Turkey

- Mr. MUSTAFA JASSIM AL-SHEMALI
  Assistant Undersecretary for Economie Affairs, Ministry of Finance

- Mr. ISHAQ ABDELGANI ABDELKAREEM
  Director of International Economie Coopération Department
  Ministry of Finance

- Mr. KHALED SULAIMAN AL-RAWAIH
  Director of the Minister's Office, Ministry of Finance

- Mr. MISHAL MENWER AL-ARDHI
  Chief of OIC Section, Ministry of Finance

- Mr. YOUSEF AL-ROUMI
  Minister's Secretary

- Mr. SAAD RASHEEDI
  Economie Researcher, Ministry of Finance

KYRGHZS REPUBLIC

- H.E. MEDETKAN ŞERIMKULOV
  Ambassador of Kyrghz Republic to Turkey

- Mr. DİLDE SARBAKIŞEVA
  Consul General in Istanbul

- Mr. TALANTBEK KUŞÇUBEKOV
  Undersecretary of Ambassador, Embassy in Ankara

- Mr. ALTINBEK MURALIYEV
  Consulate in Istanbul

MALAYSIA

- H.E. DATIN PADUKA MELANIE LEONG
  Ambassador of Malaysia to Turkey

- Mr. RAMLAN KIMIN
  Counsellor, Ambassy of Malaysia

REPUBLIC OF MALI

- Mr. SOGODOGO BABA
  Consellor

KINGDOM OF MOROCCO

- H.E. AHMED LAHLIMI
  Minister of Socio-economic Affairs, Small and Medium-sized Enterprises and Handicrafts

- H.E. MOHAMMED CHERTI
  Ambassador of Morocco to Turkey

- Ms. LATIFA AZZAM
  Head of section, Arab and Islamic organisation

- Ms. SOUMAYAIRAQUIHOUSSANI
  Prime Ministry - Rabat

- Mr. RACHID AGUASSIM
  Deputy Head of Mission Embassy of the Kingdom of Morocco

MOZAMBIQUE

- H.E. Dr. SALVADOR NAMBURETE
  Deputy Minister for Industry and Commerce

- Mr. MANUEL JOSE GONCALVES
  First Secretary, Ministry of Foreign Affairs and Coopération

- Mr. MIGUEL ARCANJO DANIEL MONDLANE
  Senior Member of Mozambique Bank

REPUBLIC OF NIGERIA

- H.E MAGAJI MUHAMMED
  Ambassador of Nigeria to Kingdom of Saudi Arabia

- H.E.LAWAD MOHAMMED MUNIR
  Ambassador of Nigeria to Turkey

- Mr. YAHAYA LAWAL
  Minister Counsellor, Nigeria Embassy, Riyadh

- Mr. C. OJUKWU
  Minister Counsellor, Nigeria Embassy, Ankara

SULTANATE OF OMAN

- H.E. Dr. ABDULMALIK A. AL- HINAI
  Undersecretary for Economie Affairs, Ministry of National Economy

- H.E. MOHAMMED BIN NASSER AL-WOHAIBI
  Ambassador of Oman to Turkey

- Mr. MOHAMMED BİN YAHYA AL-SHABIBI
  Director of Economie Organisations, Ministry of National Economy

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E. QAZI HÜMAYUN
  Ambassador of Pakistan to Turkey

- Mr. NAJEEB KHAWAR AWAN
  Consul General of Pakistan in Istanbul

- Mr. JAUHAR SALEEM
  First Secretary, Pakistan Embassy, Ankara

- Mr. RIZWAN SAEED SHEIKH
  Vice Consul, Consulate General of Pakistan, Istanbul

STATE OF PALESTINE

- Mr. FOUAD YASSIN
  Ambassador of Palestine to Turkey

- Mr. ABDİL KARIM AL- KHATIB
  Member & The Embassy of Palestine

STATE OF QATAR

- H.E. YOUSEF HUSSAIN KAMAL
  Minister of Finance, Economy and Trade

- Mr. IBRAHIM A. HASSAN AL-AJAIL
  Minister Plenipotentary of Qatar Embassy

- Mr. ALI HASSAN AL-KHALAF
  Director of Trade Affairs Department,
  Ministry of Finance, Economy and Trade

- Mr. ABDULRAHMAN DASHTY
  Private Secretary, Ministry of Finance, Economy and Trade's

- Mr. AHMED SALEH AL-MOHANADI
  Head of International Relations
  Ministry of Finance, Economy and Trade

- Mr. AHMED KHALIFA AL-BINALI
  Economie Researcher
  Ministry of Finance, Economy and Trade

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. Dr. OSAMA JAFAR FAQEEH
  Minister of Commerce

- Mr. AHMED BIN HAMZA OMEIR
  Deputy Minister of Commerce for Foreign Trade

- Mr. ABDALLAH BIN ABDULWAHAB AL-NEFEISAH
  Director of Arab and Islamic Trade Relations

- Mr. MOHAMMAD BIN ABDALLAH AL-GHAMIDI
  First Secretary at the Department International Economie Relations
  Ministry of Foreign Affaire

- Mr. NASSER BIN MOHAMMED AL-MOTLAQ
  Department of Arab and Islamic Trade Relations
  Ministry of Finance

- Mr. AHMED BIN ISSA AL-DUHEIM
  Department of Arab and Islamic Trade Relations,
  Ministry of Commerce

- Mr. TALAL BIN AHMED AL-AMIR
  Cabinet of Minister of Commerce

- Mr. KHALIT HALAWANY
  Cabinet of Minister of Commerce

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E. KHOURAICHI THIAM
  Minister of Commerce

- H.E. MAMADOU FALL
  General Secretary, Ministry of Foreign Affaire

- Mr. HABIBOU NDIAYE
  Director of Foreign Trade

REPUBLIC OF SIERRA LEONE

- H.E. SULAIMAN TEJAN-JALLOH
  High Commissioner of the Republic of Sierra Leone

- Ms. MARIAMA TEJAN-JALLOH
  High Commission London

REPUBLIC OF SUDAN

- H.E. ABDURRAHMAN MOHAMMED HASSAN
  Minister of State, Ministry of Finance and National Economy

- H.E. Dr. BAHA'ALDIN HANAFI
  Ambassador of Sudan to Turkey

- H.E. ABDELAZIZ HASSAN SALIH
  Deputy Undersecretary of Ministry of Trade

- Mr. AHMED MALIK AHMED
  Director General, Ministry of Finance and National Economy

- Mr. IDRIES MUSTAFA
  Counsellor, Embassy of Sudan to Turkey

REPUBLIC OF SURINAME

- Ms. SANDRA BIJLHOUT
  Ministry of Finance

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- H.E. Dr. MOHAMMED AL-IMADY
  Minister of Economy and Foreign Trade

- Dr. SHIBLE ABOUFAKHR
  Undersecretary of Ministry of Economy

- Dr. MOHAMAD KOUDAYMI
  Counsul General in Istanbul

- H.E. SHAHER HENINI
  Counsellor, Ministry of Economy

- Mr. ABDULGHANI AFEFI
  Ministry of Economy, Undersecretary of Arabie Affairs Department

REPUBLIC OF TOGO

- H.E. ABDOUL HAMID SEGOUN B.TIDJANI - DOURODJAYE
  Minister of Economy, Finance and Pnvatization

- Mr. MOUSSA KALAM-ALLAH NASSOMA
  Technical Advisor, Responsible for Trade,
  Ministry of Trade, Industry, Transportation and Development of the Free Zone

- Mr. IBRAHIM K. SOWOU
  Assistant to the Minister Economy, Finance and Pnvatization

REPUBLIC OF TUNISIA

- H.E. MOHAMED LESSIR
  Ambassador of Tunisia to Turkey

- H.E. MOHAMED JAMEL ELIFA
  Public Services Counsellor, Ministry of Commerce

- Mr. MOHAMED BEL MUFTI
  Head of the Tunisian Commercial Représentation in Istanbul

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Dr. DEVLET BAHÇELİ
  Minister of State, Deputy Prime Minister

- H.E. Dr. AKIN İZMİRLİOĞLU
  Undersecretary of State Planning Organization

- Mr. Ambassador, YAŞAR YAKIŞ
  Senior Policy Advisor, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. İNAN ÖZYILDIZ
  Advisor of Foreign Affairs, Président's Office

- Mr. KUBİLAY KAVAK
  Advisor of Minister of State and Deputy Prime Minister

- Mr. FERHAN ERKMENOĞLU
  Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. FEZA ÜSTÜNKAYA
  Head of Department, Undersecretariat of Treasure

- Mr. ÖZCAN KUTAY
  Head of Department, Ministry of Industry and Commerce

- Mr. MURAT KEPİR
  Advisor of the Président, Small and Médium Industry Development Organisation

- Mr. HAKAN KIVANÇ
  Head of Section, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Ö. ASIM AKSOY
  Expert, Undersecretariat for Foreign Trade

- Mr. ALİ TURKÖZ
  Expert, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. SERKAN VALANDOVA
  Assistant Expert, State Planning Organisation

- Mr. HASAN DEMİRCİ
  Expert, Union of Chambers of Commerce & Exchange of Turkey

- Ms. PINAR KOÇ
  Manager Officiai, Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF UGANDA

- H.E. GABRIEL OPIO
  Minister of State for Finance, Planning and Economie Development

- H.E. Dr. M.A. KISUULE
  Ambassador of Uganda to the Kingdom of Saudi Arabia
  Permanent Représentative to OIC

- Mr. J.C. OGOL
  Advisor

STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES

- H.E. ABDULLA SALEM AL-TARIFI
  Assistant Undersecretary for International Economie Affairs
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. OMAR AHMED AL-MOHARRAMI
  Head of Organisation and Economie Relations,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. SAEED OBEID AL-JARWAN
  Director General of Sharjah Chamber of Commerce and Industry

- Mr. YOUSIF ALI AL-USEIMI
  Consul General of the UAE in Istanbul

REPUBLIC OF UZBEKHISTAN

- H.E. BAHADIR ŞAHBAZOV
  General Council in Istanbul

- Mr. YUSUF ABDUSADIOV
  Council in Istanbul

- Mr. ŞORUSTAM ŞOFAYZIYEV
  Uzbekhistan Consulate in Istanbul

- Mr. ANDIJON TILABOV
  Uzbekhistan Consulate in Istanbul

REPUBLIC OF YEMEN

- Mr. ABDULRAHMAN TARMOUM
  Vice Minister of Planning and Development

- Mr. AHMED YAHYA AL-MODWAHI
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. GAMAL YAKOUB
  Director of ICO's , Ministry of Planning and Development

- Mr. MOHAMED ABDULKARIM FADEL
  President's Office

- Mr. AHMED AHMED MAHDI
  Ministry of Supply and Trade

B. OBSERVERS

BOSNIA HERZEGOVINA

- H.E. BESIM SPAHIC
  Ambassador of Bosnia Herzegovina to Turkey

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

- H.E. MEHMET BAYRAM
  Minister of Economy and Finance

- Mr. MEHMET BURHAN HÜRAL
  Undersecretary of Ministry of Economy and Finance

KINGDOM OF THAILAND

- Mr. DANAI PRATCHAYANAN
  Director of Thai Trade Center, Ministry of Commerce

C. GUESTS

REPUBLIC OF MACEDONIA

- H.E. JORDAN PANEV
  Senior Advisor for the Ministry of Foreign Affairs
- Mr. HIRISTE KOTOVSKI
  Charge d'Affaires, General Consulate in Istanbul
- Ms. BILAGA MARKOVSKA
  Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

D. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- H.E. Dr. AZEDDINE LARAKI
  Secretary General
- H.E. Ambassador, THIERNO NABIKA DIALLO
  Assistant Secretary General for Economie Affairs
- H.E. Ambassador, A.H.M. MONIRUZZAMAN
  Director of Economie Affairs
- Mr. MOHAMED REDA ADBULHAMEED DEEB
  Director of Legal Affairs
- Mr. BILAL KAMEL SASSO
  Protocol and Public Relations

E. THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- H.E. Ambassador. ERDİNÇ ERDÜN
  Director General
- Dr. ABDELRAHMAN ZEINELABDIN
  Assistant Director General

- Mr. OKER GÜRLER
  Director of Research Department

THE ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. ALLAL RACHDI
  Director General

- Mr. EL HASSANE HZAINE
  Head of Studies and Trainning Department

THE ISLAMIC INSTITUTE OF TECHNOLOGY (HT)

- Prof. Dr. M. ANWAR HOSSAIN
  Director General

ISLAMIC RESEARCH CENTRE FOR HISTORY CULTURE AND ART (IRCICA)

- Prof. Dr. EKMELEDDİN İHSANOĞLU
  General Director

F. SPECIALIZED ORGANS

THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- H.E. Dr. AHMAD MOHAMED ALI
  Président

- Mr. TARIK KIVANÇ
  Executive Director

- Mr. ABDUL AZIZ M. AL-KELAIBI
  Director, Coopération Office

- Mr. NIK NAJIB HUSAIN
  Senior Trade Officer, Trade Finance and Promotion Department

- Mr. MOHAMED SIDIYA
  Technical Assistant of the Président

- Mr. AHMED ABDUL WASIE
  Opération Officer, Coopération Office

- Mr. HASHEM AL-DAJANI
  Publication Officer

G. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCT)

- H.E. AQEEL AHMAD AL-JASSEM
  Secretary General

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI
  Manager Trade Promotion

- Mr. KHALID RABAH AL-HARBI
  Manager of Islamic Chamber's Régional Office

ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- H.E. Dr. ABDULLATIF BİN ABDULLAH SULTAN
  Secretary General

H. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

ECONOMIC COMMITTEE OF THE GULF COOPERATION COUNCIL (GCC)

- H.E. AJLAN ALI AL-KUWARI
  Assistant Secretary General for Economie Affairs

- Dr. ANWAR YUSUF AL-ABDULLAH
  Director of Energy Department

ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION (ECO)

- Dr. AHMET TIKTIK
  Deputy Secretary General

THE FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

- Mr. HASSAN EL-SHAFIE
  Président

- Mr. ATİLLA KAPRALİ
  Secretary General

FEDERATION OF ISLAMIC COUNTRIES' CONTRACTORS (FICC)

- H.E. ABDERRAHMANE LAHJOUJI
  Président

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

- Mr. CELAL ARMANGİL
  Director of UNIDO Centre for Régional Coopération in Ankara

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION (ILO)

- Ms. GÜLAY ASLANTEPE
  Director

I. COMCEC COORDINATION OFFICE

General Directorate of Foreign Economie Relations,
State Planning Organisation of the Republic of Turkey

- Mr. MUSTAFA ŞİRİN
  Head of COMCEC Coordination Office

- Mr. FERRUH TIĞLI
  Expert, Coordinator

- Mr. EBUBEKİR MEMİŞ
  Expert, Coordinator for Documentation

- Mr. ATA AT ALAY
  Expert, Protocol

- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
  Expert, Protocol and Press Relations

- Mr. YAKUP KARACA
  Expert, Drafting

- Mr. FATİH ÜNLÜ
  Expert, Drafting

- Mr. SÜLEYMAN ALATA
  Expert, Drafting

- Mr. KEMAL ARSLAN
  Expert, Computer Services

- Ms. ŞERİFE MENGİ
  Executive Secretary

- Ms. BİLGE GÜLLÜ
  Expert, List of Participants

- Ms. HAMİYET ÖZTAŞKIN
  Expert, Social Program

- Mr. SAKİR DİLSİZ
  Expert, List of Participants

J. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION

- Mr. ALİ AYVA
  Vice Head of Department

- Ms. MÜKERREM ÖZKILIÇ
  Head of Section

- Mr. ADNAN DİNGİL
  Vice Head of Section

- Mr. YAŞAR GÜL SOY
  Expert

- Mr. MEVLÜT YAŞAR
  Expert

- Mr. TAYFUR YÜKSEL
  Computer Programmer

- Mr. CAFER ERDOĞAN
  Treasurer

- Mr. SEYİT AMBARKÜTÜK
  Technician

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. AHMET NECDET SEZER,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Original: Turc

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. AHMET NECDET SEZER,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général,
Honorables délégués,
Chers invités,

Je vous souhaite la bienvenue.

Je voudrais vous saluer tous cordialement et vous souhaiter la bienvenue à Istanbul, l'un des centres les plus importants de la civilisation islamique. Je voudrais aussi exprimer ma satisfaction de me trouver pour la première fois avec vous à cette seizième réunion du COMCEC.

Le COMCEC est arrivé à son statut actuel grâce à l'intérêt soutenu et l'esprit de coopération des pays frères. En qualité de Président de cette Organisation, je suis particulièrement enthousiaste et heureux d'accueillir la 16th Session du COMCEC à Istanbul.

Je tiens à exprimer à cette occasion mes remerciements aux Etats membres, à l'Organisation de la Conférence Islamique ainsi qu'à toutes les institutions spécialisées et les participants pour leur précieuse contribution au COMCEC.

Je voudrais également remercier le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, S.E. Dr. Azeddine LARAKI pour les services exemplaires rendus à notre organisation pendant son

mandat de quatre ans, ainsi qu'au COMCEC dont je suis le président. Je lui présente mes meilleurs voeux de santé et de bonheur pour l'avenir.

Honorables délégués,
Chers invités,

L'Organisation de la Conférence Islamique dont nous faisons partie compte actuellement 56 membres avec les nouvelles adhésions. Notre communauté qui s'étend de l'Asie à l'Europe et de l'Afrique à l'Amérique du Sud est l'organisation qui compte le nombre le plus élevé de membres après les Nations Unies.

Le COMCEC, que je préside avec fierté et qui fait partie de cette vaste Organisation, est chargé de promouvoir la coopération économique et commerciale entre les pays membres. C'est grâce aux activités du COMCEC depuis seize ans que nous avons pu établir plusieurs mécanismes et structures institutionnels et acquis une vaste expérience dans le domaine économique et commercial. Il est clair que ce succès du COMCEC est dû à l'appui des pays frères et aux travail dévoué de toutes les institutions de l'OCI. Je voudrais, à cette occasion, rendre hommage aux anciens présidents pour leur conduite sage et judicieuse des travaux du COMCEC.

Il est clair cependant que dans un monde où les nouvelles conditions acquièrent tous les jours d'autres dimensions, nous devons aller de l'avant pour maximiser le potentiel de coopération existant entre nos pays.

Les événements économiques et politiques évoluent rapidement et la mondialisation a un impact dans tous les domaines. Les conséquences positives et négatives de cette mondialisation, qui peuvent être résumées en croissance rapide, meilleure qualité de vie et nouvelles possibilités, apparaissent déjà clairement.

D'autre part, les possibilités offertes par la mondialisation ne sont malheureusement pas réparties de manière égale ou équitable. Alors que les pays développés, qui sont supérieurs du point de vue économique et technologique, profitent plus des occasions offertes par la mondialisation, les pays en développement sont confrontés par des problèmes sérieux tels que les déficits commerciaux croissants, une distribution de revenus qui se détériore de plus en plus, des remous sociaux qui en sont la conséquence et la fuite des cerveaux qui augmente. L'impossibilité de réduire l'écart entre les niveaux de prospérité des pays rendra les riches plus riches et les pauvres plus pauvres, le tout ayant un impact négatif sur la paix et la stabilité mondiales.

Dans ce contexte, il faut d'une part chercher les moyens de mieux profiter des possibilités offertes par la mondialisation et à autre part trouver des solutions pour prévenir ses menaces éventuelles. L'échange dans le cadre du COMCEC des expériences accumulées par nos pays frères dans ce domaine, nous aidera à progresser avec plus de sécurité dans cette course internationale. En outre, je suis convaincu que nos prestigieuses institutions spécialisées vont comme toujours nous éclairer grâce à leur travail compétent. C'est la raison pour laquelle je suis convaincu que le COMCEC devrait, outre les points existants sur son ordre du jour, attacher plus d'importance à ce sujet.

Honorables Délégués,
Chers Invités,

Nous sommes aujourd'hui au début d'un nouveau millénaire. Afin d'assurer une vie plus prospère et heureuse à l'humanité, de vastes expériences ont été acquises, des succès ont été obtenus et la qualité de vie s'est améliorée. Cependant outre les problèmes chroniques que l'humanité n'a pas encore pu surmonter, nous nous trouvons confrontés à des problèmes sérieux propres à la période dans laquelle nous nous trouvons.

Parmi ces problèmes, je voudrais surtout attirer votre attention sur celui de la pauvreté. Malgré les grands bénéfices économiques acquis dans le monde dans les dernières cinquante années, aujourd'hui environ un milliard de personnes continuent à vivre avec un revenu inférieur à un dollar par jour.

L'écart croissant du revenu entre les pays comme à l'intérieur des pays, et la pauvreté constituent aujourd'hui des menaces sérieuses pour la paix et la stabilité des communautés.

Il est presque impossible que les pays pris dans le cercle vicieux de la pauvreté surmontent les autres problèmes urgents. L'indifférence de la communauté internationale face à cette situation signifie l'isolation des communautés pauvres. En conséquence, nous sommes aujourd'hui confrontés à une marginalisation qui accompagne la mondialisation de la planète. Afin de briser ce cercle vicieux, il est nécessaire que les pays en développement investissent plus dans la main d'oeuvre qualifiée, dans la formation et dans les jeunes générations, qu'ils suivent de près les développements technologiques mondiaux et rehaussent leurs nonnes de production pour accroître leur part dans le commerce mondial. Un autre facteur important qui facilitera le succès est l'attitude des pays développés qui doivent être un soutien et non pas un obstacle.

Il est certain que les mesures nationales visant à la lutte contre la pauvreté doivent être prises au plus tôt. Mais l'insuffisance des ressources, face à l'urgence et à l'ampleur de ces problèmes, exige une solidarité et une coopération internationale dans ce domaine. Dans ce contexte, le Sommet du Millénaire des Nations Unies, qui a été tenu en septembre dernier avec une vaste participation, est une preuve significative d'une volonté commune de la communauté internationale à surmonter, grâce à la solidarité et à la collaboration, les problèmes auquels le monde fait face.

Le rapport exhaustif présenté au Sommet par le Secrétaire Général des Nations Unies, est un document important qui souligne la nécessité d'une vie plus heureuse et plus prospère pour toute l'humanité et d'assurer une paix et un ordre durables dans le monde. Nous constatons avec satisfaction que certains points importants du rapport sont devenus des recommandations du Sommet.

Un autre point que j'aimerais souligner à cet égard et qui constitue l'un des résultats les plus importants achevés par le Sommet du Millénaire des Nations Unies est le fait que grâce à la mondialisation, la question des droits de l'homme n'est plus un sujet interne aux pays et que les concepts tels que la suprématie du droit et la démocratie ont pu mieux se développer.

Il semble possible que l'évolution dans ce domaine sera encore plus claire au 21éme Siècle et qu'une partie toujours plus grande de la population mondiale profitera des possibilités offertes par la démocratie, pour se perfectionner et atteindre une meilleure qualité de vie.

Honorables Délégués
Chers Invités

Le processus d'intégration des économies mondiales s'accélère, grâce au rapide développement technologique et aux marchés qui évoluent et se multiplient. Les groupements régionaux, tels que l'Union Européenne et l'Organisation de la Coopération Economique de la Mer Noire se multiplieront aussi, parallèlement au processesus international d'intégration au 21ème Siècle.

La Turquie salue ces développements tout en étant convaincue que la paix et la stabilité régionales et internationales pourront être maintenues grâce à la solidarité et à la coopération réciproques. La Turquie, qui est membre fondateur des Nations Unies et de l'Organisation

Mondiale du Commerce et qui a conclu un accord d'Union Douanière avec l'Union Européenne, est l'un des candidats à l'Union Européenne.

Outre la coopération économique et commerciale dans le cadre de la Conférence Islamique, la Turquie a également joué un rôle majeur dans des mouvements d'intégration économique tels que la Coopération Economique de la Mer Noire, et le D-8, et a participé activement au nouvel essor de l'Organisation de la Coopération Economique. La Turquie participe également l'EFTA et au G-20.

D'autre part la Turquie soutient les efforts de développement dans sa région dans le cadre de la coopération multilatérale dont elle fait partie et dont elle est le promoteur. Dans ce contexte et par un accord mis en vigueur depuis le début de l'année, le Bureau d'Ankara de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, (UNIDO), a été transformé en un Centre de Coopération Régionale avec la contribution matérielle du gouvernement turc. Pour assurer un développement industriel durable dans la région, ce Centre appliquera les projets d'assistance technique qui font partie du domaine de compétence de l'UNIDO.

A cet égard, je voudrais présenter tous mes voeux au Centre de Recherches pour l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques établi à Istanbul, qui célèbre cette année le vingtième anniversaire de sa fondation. Je voudrais féliciter le Directeur Général et tous ses collaborateurs pour leur travail fructueux. Pendant ses 20 ans d'activité, le Centre d'Istanbul avec l'appui et l'intérêt témoignés par le Secrétariat Général de l'OCI, a effectué des travaux couronnés de succès dans le but offrir à notre communauté et à toute l'humanité des oeuvres culturelles et artistiques de la civilisation Islamique qui constituent un trésor inestimable. Je suis convaincu que ces travaux vont continuer à s'intensifier grâce à votre appui et à votre intérêt.

Messieurs les Ministres,
Honorables Délégués

Alors que l'humanité se trouve au seuil du 21eme siècle avec des nouveaux espoirs de paix, il est malheureux de voir que les conflits, les tensions et la violence continuent dans les différents coins du monde. Il est certain qu'en notre qualité de pays membres de la Conférence Islamique, ce qui nous concerne le plus parmi ces conflits est le problème du Moyen-Orient.

La population de cette région qui possède les ressources naturelles les plus riches du monde, est nettement privée de son droit au développement scientifique, économique et social qui résulte de l'échec d'assurer la paix et la stabilité espérées depuis si longtemps au Moyen-Orient.

L'établissement d'une paix équitable et durable dans la région ne peut être possible que grâce à l'application des Résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Après le sommet de Camp David, les espoirs fondés sur un Accord de Statut Final entre la Palestine et Israël, ont été remplacés par de l'inquiétude et de la rage pendant les dernières semaines, avec la réapparition de la violence à Jérusalem, en Cisjordanie, à Gaza et dans d'autres villes.

A la suite de provocations irresponsables, le monde islamique a été profondément blessé par la violence manifestée à l'égard nos de frères palestiniens le 28 septembre après la prière du vendredi, à Haram Al-Sharif, un des lieux les plus saints de l'Islam. Quelqu'en soit le motif, il n'est pas possible d'accepter l'utilisation des armes et le recours à la violence dans des lieux saints . Ce grave incident a été suivi de vagues de conflits armés et le recours aux armes par Israël a malheureusement été la cause de nombreuses pertes humaines. Que Dieu ait leurs âmes. Notre

souhait commun est de ne plus revivre de tels événements, de faire prévaloir le bon sens, d'arriver à un accord équitable qui rendra à nos frères palestiniens leurs droits légitimes reconnus par la communauté internationale tel que le droit de créer un Etat.

La prompte réalisation de la paix avec la Syrie et le Liban et la réussite du processus de paix au Moyen-Orient donneront aux pays de la région et à toute l'humanité l'espoir d'un nouveau millénaire et d'un 21eme siècle où régneront la paix, le bien-être et la tolérance.

Messieurs les Ministres,
Honorables Invités,

La conjoncture des relations internationales créée par la nouvelle ère nécessitent une coopération économique encore plus étroite entre nos pays liés entre eux par des liens fraternels et par un patrimoine spirituel et culturel commun.

Des thèmes qui apporteront une contribution significative à la coopération économique et commerciale entre nos pays exposés aux changements économiques rapides seront débattus au cours de cette Session du COMCEC.

L'inclusion à notre ordre du jour de l'examen des économies des pays membres faisant face aux développement économiques mondiaux aboutira -nous l'espérons tous-à des résultats significatifs.

L'économie mondiale qui avait subi des revers lors de la crise financière de 1997 en Asie du Sud-est, est en train de s'améliorer. Cependant, ces développements positifs de l'économie mondiale se sont traduits par des variations alarmantes dans certains groupes de pays. Les indicateurs économiques fondamentaux des pays en voie développement, dont nos pays font part , restent à des niveaux inférieurs à ceux de la période précédant la crise.

Comme l'indique le Rapport économique annuel rédigé par le Centre d'Ankara, la croissance économique des pays membres, qui s'élevait à 5.6% en 1996, est retombée à 1.3% en 1999. Les exportations des pays membres qui avaient atteint 7.2% en 1996 ont diminué à 6.8% en 1999. Les pays islamiques qui constituent 21.2%de la population mondiale, réalisent seulement 4.3 % du produit national brut mondial.

Le résultat final est que la position des pays islamiques dans l'économie mondiale est loin d'atteindre le niveau désiré. La remontée de nos économies dans la période suivant la crise à été relativement lente. Il est important d'accorder une attention particulière à cette situation.

Je voudrais ajouter que nous considérons qu'il est juste de débattre de « La situation des Petites et Moyennes Entreprises dans les Pays Membres face à la mondialisation et à la libération » au cours des séances d'échange de vues inscrites à notre Ordre du Jour. Nous sommes tous très conscients de la contribution des PME aux économies et au niveau de l'emploi de nos pays. Ces entreprises , qui représentent la source vitale de nos économies, font face à de sérieux problèmes de ressources et de technologie qui ont un impact négatif sur leur compétitivité dans le processus de globalisation.

Je crois fermement que l'échange de vues et d'informations contribuera de façon positive à la solution des problèmes rencontrés par les PME ainsi qu'au développement de la coopération dans ce domaine, grâce à la mise en oeuvre de politiquess économiques à cet effet.

Un autre sujet que je voudrais soulever est que nos pays doivent suivre de près les développements survenant dans le système de l'Organisation Mondiale du Commerce, qui jouera un rôle prépondérant dans l'intégration des économies de nos pays membres, ainsi que dans la poursuite de la coopération amorcée à ce sujet. Je voudrais saisir cette occasion pour présenter mes remerciements à la BID pour l'assistance

technique qu'elle fournit aux pays membres de l'OCI désireux de devenir membres de l'OMC.

De même, la participation du secteur privé aux travaux de coopération et leur inscription régulière à l'Ordre du Jour est une source de grande satisfaction. Je voudrais remercier également la Chambre Islamique de l'Industrie et du Commerce pour sa contribution à ce sujet.

Chers délégués,
Chers hôtes

Le COMCEC constitue un forum important dans le développement de la coopération économique et commerciale entre nos pays dans un monde qui se globalise. La nouvelle Stratégie de Coopération Economique et le Plan d'Action représentent un point crucial et sont le résultat des efforts visant à revoir la coopération et la solidarité existant entre nous sur la base d'une approche et d'une compréhension nouvelles.

Il est cependant clair que le processus entamé pour l'application du Plan d'Action progresse trop lentement. Je suis persuadé que vous commencerez à travailler à la solution de ce problème au cours de cette Session.

En conclusion, je voudrais vous souhaiter un agréable séjour Istanbul et plein succès dans vos efforts pour rehausser la coopération économique entre nos pays.

DISCOURS DE S.E. DR. AZEDDINE LARAKI
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. DR. AZEDDINE LARAKI
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Bismillahi Rahmani Rahim

Excellence Monsieur Ahmet Necdet SEZER
Président de la République de Turquie et Président du COMCEC,

Excellences Messieurs les Ministres,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs,

Honorables Délégués,

Mesdames et Messieurs;

Assalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude et mes sincères sentiments d'appréciation à S.E. M. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du Comité Permanent pour la Coopération économique et commerciale (COMCEC) pour sa gracieuse présence à cette séance d'ouverture de la 16eme session du COMCEC. Je suis convaincu que la sagacité qui vous a permis d'assumer les hautes charges qui sont celles de Votre Excellence guidera également les travaux de cette importante Commission permanente de l'OCI. A ce propos, je voudrais également rendre hommage aux Chefs d'Etat successifs de la République de Turquie qui, par le passé, ont assumé avec dynamisme, la présidence du COMCEC. Aussi, permettez-moi d'exprimer toute ma gratitude au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir abrité cette importante réunion et pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont ont fait l'objet tous les délégués, depuis leur arrivée dans cette historique et belle cité.

Mes remerciements s'adressent également au Bureau de Coordination du COMCEC et aux diverses institutions de l'OCI pour leur travail de préparation qui, j'en suis sûr, sera d'une contribution significative au bon déroulement de la session.

Je voudrais, par ailleurs, saisir cette occasion pour adresser mes chaleureuses et fraternelles salutations à vous tous. Votre présence atteste de l'importance que les Etats membres attachent aux activités du COMCEC dont le rôle s'est accru dans le contexte actuel de la situation économique mondiale.

Excellences,

Monsieur le Président,

Le développement durable des Etats membres de l'OCI ainsi que la promotion des échanges entre nos pays nécessitent sans nul doute la paix et la stabilité politique.

Or aujourd'hui, la politique d'agression et de spoliation poursuivie par l'Etat d'Israël met en danger la paix et la stabilité au Moyen-Orient voire même la paix et la stabilité dans le monde. C'est pourquoi, tout en m'inclinant pieusement devant la mémoire des martyrs palestiniens qui luttent pour leurs droits inaliénables de vivre en paix sur les terres de leurs ancêtres, je tiens à condamner les actes d'agression de l'Etat d'Israël et je demande à la communauté internationale de faire pression sur le Gouvernement israélien pour qu'il renonce à sa politique d'agression et applique les résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'OCI qui demandent la libération total e des territoires arabes occupés, le retour des réfugiés et la création d'un Etat palestinien avec Al-Qods Al-Charif comme capitale.

Monsieur le Président,

Cette session du COMCEC se tient immédiatement avant la tenue de la première session de la Conférence islamique au sommet du nouveau millénaire prévue en novembre de cette année à Doha. Le travail du COMCEC au cours de cette session doit contribuer aux délibérations du sommet étant donné que cet organe de l'OCI est responsable de la mise en œuvre de toutes les résolutions et décisions sur les questions d'ordre économique. Partant de l'ordre du jour qui nous a été soumis, je dirais que cette session nous offre l'occasion d'apporter un nouveau stimulant à nos efforts en cours visant à intensifier la coopération économique et commerciale au sein de l'OCI. A ce propos, je voudrais souligner un certain nombre de points.

Tout d'abord, je voudrais mentionner l'évolution extrêmement lente de la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI pour le Renforcement de Coopération économique et commerciale entre les Etats membres. La dernière réunion du Comité de Suivi du COMCEC a exploré les voies et moyens de diligenter cette mise en œuvre et est parvenue à des recommandations très importantes. Je voudrais tout particulièrement attirer l'attention des Etats membres sur ces recommandations tout en espérant que des mesures seront prises à ce propos.

L'autre domaine où une action décisive est requise de la part des Etats membres, est l'expansion du commerce intra-OCI. La situation actuelle de l'économie mondiale ne présente pas un tableau encourageant pour les Etats membres de l'OCI. En dépit de l'amélioration notable que connaît actuellement l'économie mondiale qui affiche une forte performance de la plupart des pays développés y compris les pays asiatiques nouvellement industrialisés, les Etats membres de l'OCI, en général, ne pourraient que très difficilement bénéficier de cette tendance car ils se sont trouvés dans

l'incapacité d'élargir leurs parts du commerce mondial. Comme le signale le rapport de la BID, le commerce intra-OCI continue de connaître une certaine stagnation autour de moins de 7% du volume total des transactions commerciales des Etats membres au niveau mondial. Beaucoup a été dit sur l'importance de l'expansion du commerce intra-OCI, mais très peu de progrès a été enregistré en la matière.

Depuis la 8éme Conférence islamique au Sommet tenue à Téhéran, les Etats membres ont mis l'accent sur l'importance de l'établissement d'un Marché commun islamique en tant qu'objectif ultime. Dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation qui a déchaîné les forces d'une intense compétition, on ne peut nier l'urgence de la réalisation de cet objectif. J'ai déjà eu à souligner ce point et je voudrais le réitérer, ici encore.

Il faut donc dire, ici que les Etats membres ont pris un certain nombre de mesures en vue de promouvoir la coopération économique et commerciale. Je fais allusion aux projets destinés à renforcer la coopération commerciale. On peut mentionner également l'Accord-cadre sur le Système de commerce préférentiel, entre les Etats membres de l'OCI. J'exhorte les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier cet Accord afin que les négociations puissent démarrer dans les meilleurs délais possibles. Ces mesures sont destinées à intensifier le commerce et la coopération économique intra-OCI à travers des mesures visant la libéralisation du commerce, la mise en place d'une base et d'un cadre légal de collaboration en matière d'investissements et de projets conjoints intra-OCI et le renforcement de la coopération au niveau du secteur privé. Ces questions ont besoin d'être traitées avec beaucoup de minutie.

Un autre point se rapportant au même sujet et que je voudrais aborder, est le rôle du secteur privé dans la promotion du commerce et de la coopération économique intra-OCI. Ce point a été souligné dans les récentes résolutions des Sommets islamiques et des

Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères. Il n'est pas besoin de dire que des conditions propices doivent être créées pour permettre au secteur privé de jouer le rôle qui lui est dévolu.

A cet effet, il est important d'assurer une mise en œuvre diligente des décisions et recommandations des réunions du secteur privé des Etats membres de l'OCI, ce qui aidera dans une très large mesure à atteindre ces objectifs.

Le dernier point que je voudrais évoquer, est le besoin d'étudier les implications d'un éventuel Accord multilatéral sur l'Investissement. Au cours des dernières années, les pays en développement ont réclamé un tel accord destiné à libéraliser les régimes de l'investissement dans le monde et permettre le libre flux des investissements étrangers directs. On ne peut occulter l'importance de cette question qui a été d'ailleurs traitée dans le rapport du SESRTCIC. Au vu de ses conséquences à long terme, pour les pays en développement y compris les Etats membres de l'OCI, je voudrais, tout simplement attirer l'attention des délégations sur cette importante question qui requiert une réflexion collective afin de parvenir, à cet égard, à une position commune.

Je suis convaincu que ces questions et bien d'autres encore du même ordre, feront l'objet d'un débat approfondi de la part de la présente session de façon à aboutir à des résultats utiles, ce qui sera d'une grande contribution aux travaux de la prochaine Conférence islamique au Sommet prévue en novembre de cette année à Doha.

Avant de conclure, je voudrais exprimer la joie que je ressens par rapport aux contributions intellectuelles fort utiles, faites par les institutions compétentes de l'OCI pour faciliter les délibérations du COMCEC. Permettez-moi d'assurer les honorables délégués de la totale et permanente coopération du Secrétariat général et de toutes les institutions de l'OCI pour aider le COMCEC à s'acquitter de sa mission.

Je souhaite pleins succès aux travaux de la 16éme session du COMCEC.

Wassalamou Alaykoum Wa Rahmatoulahi Wa Barakatouhou.

COMCEC-2000/1K

DISCOURS DE S.E. DR. MOHAMMED IMADI,
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE
EXTERIEUR DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Original: Arabe

**DISCOURS DE S.E. DR. MOHAMMED IMADI,
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE
EXTERIEUR DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
À LA SÉANCE D'OUVERTURE**

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Excellence Monsieur le Président de la République
Excellence Monsieur le Vice - Premier Ministre,
Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OCI,
Chers frères et soeurs,

Au nom de mes frères, les chefs et membres de délégations arabes participant à cette session et en mon propre nom, c'est pour moi un plaisir de transmettre à S.E Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et, à travers lui, au gouvernement et au peuple frère de Turquie, notre profonde gratitude et nos sincère remerciements pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont nous avons fait l'objet depuis notre arrivée sur cette terre accueillante, ainsi que pour l'excellente préparation de cette réunion. Nous aimerions également exprimer notre admiration pour les grands progrès de votre pays dans plusieurs domaines. C'est également un plaisir de vous transmettre, Monsieur le Président, les meilleurs voeux du Président Bashar Al Assad, Président de la République arabe syrienne. Nous sommes convaincus, en Syrie, que nous sommes le peuple le plus proche de vous. Nous relevons de la même aire géographique, partageons des frontières communes, avons la même appartenance culturelle et historique et entretenons avec vous des relations commerciales en développement constant.

La présence du Président Ahmet Necdet SEZER qui représentait la République de Turquie aux obsèques de feu le Président Hafiz Al-Assad a fortement touché et marqué notre peuple. Que le Tout-Puissant vous bénisse ainsi que votre noble peuple.

A l'occasion de la fête nationale de la Turquie, permettez-moi, au nom du groupe arabe, de vous exprimer nos meilleurs voeux et de vous souhaiter encore plus de progrès et de prospérité. J'aimerais également partager avec vous et avec tous nos frères le plaisir de commémorer Al Isra' wa Al Miraj avec tous les sentiments de fraternité, de solidarité et de coopération qu'elle symbolise.

Permettez-moi, chers frères, d'exprimer la fierté de tous nos Etats arabes d'appartenir à l'Organisation de la Conférence Islamique. Nous sommes plus que jamais déterminés à resserrer nos rangs au sein de l'OCI pour réaliser les nobles objectifs que lui ont assignés nos Chefs d'Etat, c'est à dire consolider notre solidarité, promouvoir notre coopération, poursuivre notre lutte, libérer nos territoires occupés et jeter les fondements de la paix, de la sécurité et de justice pour assurer à nos peuples une vie digne et prospère.

L'appui des pays islamiques aux résolutions des Conférence arabes au Sommet pour appuyer la lutte du peuple palestinien dans la défense de nos lieux saints à Al-Qods Al-Charif et de nos territoires occupés, pour libérer le Golan syrien conformément aux résolutions de la légalité internationale et pour mettre un terme aux souffrances du peuple irakien, est l'unique moyen de parvenir à une paix juste et durable. Nous avons besoin de tout votre appui afin que nous puissions réaliser nos objectifs.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Les nobles principes de l'OCI mettent l'accent sur la coopération économique entre nos pays et constituent le moyen le plus sûr de sauvegarder nos intérêts communs face à un monde où l'équilibre des forces change constamment et où les vents de la mondialisation ont balayé beaucoup d'obstacles.Voilà qui exige de notre part une solidarité toujours plus ferme pour que notre force puisse être décuplée.

L'évolution rapide de l'économie mondiale, les progrès technologiques dans les divers domaines de la vie et le développement rapide de l'information et de la communication exigent de notre part une action rapide pour que nous puissions être au diapason de ces progrès et réaliser les objectifs pour lequels cette organisation a été créée.

Les pays arabes appuient les recommandations du COMCEC visant à promouvoir la coopération mutuelle pour développer le commerce intra - communautaire et les opportunités d'investissement. Ces recommandations ont contribué à créer un climat favorable aux investissements, un marché financier plus développé et un système garantissant la transparence des droits de propriété et ont assuré des ressources humains plus spécialisées Elles ont également permis la contribution du secteur privé au financement et à l'exécution d'importants projets d'investissement et d'infrastructure. Tout ce qui a été réalisé dans ces domaines se reflète d'une manière positive sur les activités d'intégration dans le secteur agricole, industriel, du transport et des communications et constitue un instrument précieux de coordination, de liaison et de complémentarité dans le cadre du Plan d'Action économique commun.

Le développement des petites et moyennes entreprises constitue une forme d'investissement des plus importantes. L'échange d'expertise, d'expérience, les recherches et les études, l'échange d'étudiants et de professeurs, les programmes de formation, l'utilisation des média comme moyen d'enseignement, la création d'universités ouvertes et le renforcement de l'éducation et de la formation professionnelles sont tous des moyens qui nous aideront à réaliser cet important objectif.

C'est pourquoi l'on ne saurait trop souligner l'importance du renforcement des petites et moyennes entreprises comme moyen de promouvoir le développement, d'élargir sa base, d'accroître les possibilités d'emploi, d'encourager la spécialisation, d'assimiler les

technologies modernes, de garantir les droits de propriété, et de renforcer les capacités afin de pouvoir relever les défis de la mondialisation.

Nous avons tiré profit de nos expériences mutuelles dans ce domaine très important. L'histoire de nos pays est riche en créativité et en initiatives. La question de la création d'un Marché Commun Islamique, tout d'abord par l'établissement d'une zone de libre-échange entre les Etats membres islamiques d'où seraient graduellement éliminées les barrières tarifaires, pourrait constituer le thème principal de la prochaine session du COMCEC compte tenu de son impact positif sur le développement de notre coopération économique. A cet égard il serait possible de s'inspirer, à titre de référence, de ce qui a été réalisé dans le cadre de la zone arabe de libre-échange qui est entrée en opération depuis le 1/1/98 .

Les accords préparés par le COMCEC ont été signés par les gouvernements de nos pays arabes et ceux qui ne l'ont pas été seront bientôt signés.

Si nous mettons l'accent sur la coopération économique, cela ne veut pas dire que nous minimisons l'importance de la coopération dans les autres domaines tels que l'éducation, la culture, les sciences et l'information. Tous ces aspects jouent un rôle dans la promotion de notre coopération et dans le progrès de notre développement économique.

Malgré toutes nos réalisations, nous sommes conscients -comme l'a indiqué S.E. Ahmet Necdet SEZER- qu'il reste encore beaucoup à faire pour que ces réalisations soient à la hauteur des grandes aspirations et ambitions de cette Oummah.

Au cours des deux journées écoulées, les Hauts Fonctionnaires ont déployé des efforts louables dans l'examen et la discussion des points de l'ordre du jour et ont avancé des recommandations visant à élargir et à

développer notre coopération. Nous leur exprimons nos sincères remerciements et toute notre appréciation.

Messieurs les participants, nous appuyons tous les efforts qui visent à promouvoir les principes en lesquels nous avons foi et pour la réalisation desquels nous oeuvrons.

En conclusion, j'exprime à nouveau mes remerciements au gouvernement turc représenté par S.E. le Président Ahmet Necdet SEZER pour son attachement au renforcement de la coopération économique islamique, ainsi qu'au Secrétaire Général de l'OCI, au Président de la BID et aux Présidents des organes subsidiaires et des centres relevant de l'OCI. Mes remerciements et notre profonde appréciation s'adressent également au pays hôte du Secrétariat Général et à toutes les institutions de l'OCI.

J'exprime également mes sincères remerciements à mes frères les chefs et membres des délégations qui m'ont fait l'honneur de prendre la parole en leur nom.

DISCOURS DE S.E. DR. HOSSEIN NAMAZI, MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE D'IRAN À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Original : Anglais

**DISCOURS DE S.E. DR. HOSSEIN NAMAZI,
MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET
DES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE D'IRAN
À LA SÉANCE D'OUVERTURE**

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Excellence, Monsieur le Président de la République de Turquie,
Excellence, Monsieur le Secrétaire Général de l'OCI,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude à S.E. Necdet SEZER, Président de la République, ainsi qu'au gouvernement et au peuple turc pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont nous avons fait l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville historique d'Istanbul.

C'est un grand plaisir pour moi de prendre, au nom du groupe asiatique, la parole devant cette auguste assemblée.

Je voudrais tout d'abord vous transmettre, Monsieur le Président, nos félicitations les plus sincères pour votre élection en tant que nouveau Président du COMCEC. J'espère que les délibérations de cette réunion contribueront à la prospérité et au développement économique de notre Oummah.

Excellence,

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter également les Etats membres du sud-est asiatique pour le redressement miraculeux de leurs

économies que l'on pourrait, en fait, appeler le deuxième miracle asiatique après celui qui s'était opéré avant la crise économique de 1998.

Excellence,

Nous assistons à l'avènement d'un nouveau millénaire après une décennie marquée par une mondialisation et une libéralisation rapides. Il est temps à présent d'évaluer la performance de l'économie mondiale.

Le redressement de l'économie mondiale et des économies nationales par des ajustements structurels a été motivé par l'espoir de voir le taux élevé de croissance se traduire par une amélioration du niveau de vie de l'individu et de la communauté mondiale en général. Malgré la tendance positive de l'économie mondiale et le nombre croissant de progrès économiques enregistrés dans le monde en développement, la mondialisation a accentué les disparités entre les revenus dans l'économie mondiale. C'est ainsi que la plupart des bénéfices reviennent principalement, aux économies des pays déjà industrialisés et à un nombre relativement petit de pays nouvellement industrialisés. Quant aux pays en développement les plus faibles et aux pays les moins avancés, ils sont devenus encore plus pauvres et sont devenus plus marginalisés.

Plusieurs pays continuent de lutter contre le déséquilibre macro-économique et les problèmes structurels qui maintiennent leurs niveaux de vie bien en dessous de leurs potentialités.

Malgré tous les progrès enregistrés au cours des dernières décennies, nous vivons toujours dans un monde où des milliards d'êtres humains se réveillent tous les jours pour affronter la faim, les maladies, la

pauvreté et le désespoir. Un monde où, malgré une économie mondiale d'une prospérité sans précédent, une plus grande richesse et des technologies de pointe, nous n'avons pas encore réussi à éliminer la pauvreté. Nous vivons dans un monde marqué par l'inégalité. Les 20% les plus riches de la population mondiale reçoivent plus de 80% du revenu global alors que 1.2 milliards de personnes vivent avec un revenu de moins d'un dollar par jour et que 2.8 milliards vivent encore avec moins de 2 dollars par jour. Nous sommes confrontés aujourd'hui à une pléthore de problèmes restés sans solution, le plus pressant d'entre eux étant la pauvreté qui représente une grave menace à la stabilité politique à travers le monde.

L'inégalité croissante constitue le danger qui menace le plus l'avenir de l'économie mondiale. Tant que la majorité de la population restera privée de ses droits économiques, la mondialisation ou tout programme économique seront voués à l'échec. Il nous incombe de faire en sorte que la mondialisation se traduise par une vie meilleure pour tous les peuples du monde. Aussi longtemps que les pays en développement continueront à ployer sous le fardeau de la dette, ils ne sauront pas accéder aux taux de croissance et à la prospérité requis. Il est donc de notre devoir de créer un système financier international plus solide, de lutter contre la pauvreté et les maladies, d'inverser la détérioration de l'environnement et de mettre à profit les systèmes de communication pour faire entendre la voix de ceux qui n'ont pas les moyens de parler. Le développement doit être étendu à tous les domaines, il doit englober l'enseignement et la santé, la bonne gouvernance, la réforme juridique et judiciaire, la protection de l'infrastructure et de l'environnement ainsi que les politiques économiques solides.

Parmi les Etats membres de l'OCI, 23 pays sont classés comme pays les moins développés et ploient sous le lourd fardeau des dettes. La pauvreté constitue la plus grande tragédie économique de notre époque. Mais nous n'avons pas encore été en mesure de la surmonter. Nous devons être sensibles à l'ampleur et à la gravité de la misère, mais ce qui est encore plus important pour nous, c'est de tracer des stratégies pour la combattre et d'être convaincus que nous pouvons changer les choses. Nous devons prendre en charge notre destinée et assumer la responsabilité de notre avenir.

A cet égard, le COMCEC, en tant que comité pour la coopération commerciale et économique entre les Etats membres doit identifier les voies et moyens susceptibles de promuovoir au maximum la coopération commerciale et économique entre les Etats membres, d'accroître les opportunités d'emploi et de garantir un meilleur niveau de vie pour nos peuples.

Monsieur le Président,

Nous sommes malheureusement témoins de la situation difficile que subissent les peuples libanais et palestinien suite aux récentes agressions israéliennes qui sèment la dévastation dans les villes et les villages, au massacre des civils et au déplacement de milliers de personnes. Face à cette situation critique, il incombe aux Etats membres de l'OCI et à toutes les organisations régionales et internationales de recourir à tous les moyens nécessaires pour mettre un terme à ces agressions israéliennes et pour assurer aux peuples palestinien et libanais le rétablissement de la paix. A cet égard, je salue les efforts dévoués du Secrétaire Général de l'OCI pour faire régner la paix dans ces régions.

Monsieur le Président,

En conclusion, permettez-moi de donner un aperçu général des perspectives économiques dans mon pays. Le programme de réforme annoncé par le Président Khatami en août 1998 a été lancé sous forme de « Troisième Plan Quinquenal de développement » à compter du début de l'exercice financier actuel. Ce plan fournit une solution globale qui permettra de réaliser une plus grande justice sociale et un redressement économique. Ce plan a permis, entre autres, de réaliser ce qui suit :

- une plus grande transparence du système macro-économique et des réglementations;
- des réformes budgétaires
- des réformes fiscales
- la réduction du rôle du gouvernement dans les activités économiques et la privatisation des entreprises publiques
- la promotion du secteur privé
- le démantèlement des monopoles et la promotion de la concurrence
- l'établissement d'un réseau de sécurité sociale globale pour protéger les groupes les plus vulnérables

Une fois opérationnel, le programme pavera la voie à une intégration totale de l'économie iranienne dans le système international.

Je vous remercie.

DISCOURS DE S.E. HAJJA MARIAMA DEO BALDI, MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Original: Français

DISCOURS DE S.E. HAJJA MARIAMA DEO BALDI,
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Bismillahi Rahmani Rahimi
Excellence Monsieur le Président de la République de Turquie, président du COMCEC,
Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OCI,
Excellence Messieurs les Ministres,
Excellence Monsieur le Président de la BID,
Honorables délégués et invités,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de Groupe africain qui m'a fait l'honneur et l'amitié de le représenter, de vous adresser mes sincères remerciements d'avoir accepter de bien vouloir ouvrir les travaux de la 16eme session du COMCEC malgré vos nombreuses, lourdes et pressantes obligations.

Nous sommes convaincus que le discours plein de sagesse que vous avez prononcé inspirera nos travaux et contribuera au succès de cette conférence.

Je voudrais également adresser mes remerciement au Peuple et au Gouvernement de la République de Turquie pour leur appui constant au COMCEC et pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qu'ils ont réservé à l'ensemble des délégations depuis leur arrivée dans cette belle ville d'Istanbul dont l'histoire millénaire fourmille de chevaliers téméraires et généreux.

Je voudrais également remercier le Bureau de Coordination du COMCEC qui n'a ménagé aucun effort pour assurer le succès de cette conférence.

Monsieur le Président de la République,

La 16ème Session du COMCEC se tient dans une conjoncture internationale particulière, aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique.

Je voudrais au nom du Groupe africain, saisir cette occasion pour exprimer notre solidarité avec le peuple frère de Palestine qui, ces derniers semaines, a été victime d'une répression inqualifiable et inadmissible de la part d'Israël.

Nous présentons nos condoléances les plus attristées au peuple de la Palestine et aux familles éplorées des victimes. Nous demandons au gouvernement d'Israël de mettre fin à la répression du peuple palestinien et au blocus du territoire palestinien et d'entamer des négociations sérieuses avec le gouvernement de l'Etat de Palestine ainsi qu'avec le gouvernement syrien en vue de la libération totale de tous les territoires arabes occupés, le retour des populations déplacées et la création d'un Etat Palestinien ayant pour capitale Al Qods Al-sharif.

Je reste convaincue que cette conférence ne manquera pas d'adopter des mesures nécessaires pour concrétiser la solidarité de la Oummah Islamique avec le Peuple palestinien.

Monsieur le Président,

Comme je l'ai indiqué plus haut, notre réunion se tient dans un contexte international marqué par l'émergence de grands ensembles économiques et par la mondialisation.

Ces phénomènes, si nous n'y prenons garde, vont inexorablement conduire à une aggravation de la pauvreté dans nos Etats et à une plus grande marginalisation de nos pays au profit des nations industrialisées.

C'est dire que cette réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique vient à son heure, car elle nous donne l'occasion de dégager les voies et moyens permettant d'assurer le développement durable des Etats membres, grâce à l'exploitation commune et au profit de tous, des immenses potentialités minières, agricoles, énergétiques et humaines dont Allah, le Tout puissant, a doté la Oummah Islamique.

Nous qui sommes réunis ici, sommes pleinement conscients des dangers qui menacent nos Etats sur les plans économique, social, culturel et sécuritaire et sommes persuadés que le meilleur moyen de faire efficacement face à ces dangers, c'est le développement économique durable de nos pays et l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

Je tiens à réaffirmer que le Groupe africain de l'OCI, est totalement disposé à apporter toute sa contribution au renforcement de la coopération économique et commerciale entre nos Etats.

Je voudrais saisir cette occasion pour lancer, encore une fois, un appel pour qu'au niveau international, des mesures urgentes soient prises pour assurer, le développement des pays les moins avancés grâce à l'élimination du fardeau de la dette, à l'accroissement du flux d'aide au développement et à l'adaptation des financements accordés à nos Etats à la situation critique de nos pays et aux besoins réels de nos populations.

Je suis heureuse de constater que les préoccupations que voilà figurent en bonne place dans l'ordre du jour de cette conférence.

Je voudrais exprimer, au nom du Groupe Africain, mes félicitations à son Excellence Dr. Azzedine Laraki, Secrétaire Général de l'OCI et à ses collaborateurs pour leur contribution au succès de cette réunion.

Je me félicite également de la présence parmi nous de dignes représentants des institutions spécialisées affliées et des organes subsidiaires de l'OCI parmi lesquels, je tiens à rendre un hommage particulier à Dr. Ahmed Mohammed Ali, Président de la Banque Islamique de Développement pour son engagement permanent en faveur du renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

Je tiens à souligner ici, combien l'action de la BID est appréciée dans les pays africains.

Aussi, je voudrais exprimer la profonde reconnaissance du groupe Africain au Gouvernement Serviteur des deux saintes mosquées ainsi qu'au Gouvernement de l'Etat du Koweit, et à tous les pays qui ont apporté leur contribution aux différents programmes qui ont été initiés en faveur des populations du Sahel victimes de la sécheresse.

Mes remerciements vont encore une fois à la BID pour les différents programmes qu'elle a financés en faveur des peuples du Sahel et des autres peuples Africains.

Monsieur le Président,

Je reste convaincue que sous votre sage direction, le Comité permenant pour la coopération économique et commerciale de l'organisation de la conférence islamique (COMCEC) continuera à jouer un rôle déterminant dans le renforcement de la coopération entre nos Etats, dans le développement durable de nos pays et pour l'avènement d'un monde de paix, de sécurité et de concorde, dans lequel la Oummah islamique aura toute l'importance et toute la place qu'elle mérite.

Je souhaite plein succès à nos travaux,
Je vous remercie, Monsieur le Président.
Wa salamu alaikum wa rahmatullahi wa barakatuhu.

DISCOURS DE S.E. DR. AHMED MOHAMED ALI PRÉSIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Original : Arabe

DISCOURS DE S.E. DR. AHMED MOHAMED ALI,
PRESIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT,
A LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Bismillah Arrahman Arrahim,

Monsieur le Président Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, Azzeddine LARAKI,
Messieurs les Chefs et membres de délégation,
Mesdames et Messieurs,

Assalamou Alaïkoum Warahmatoullahi Wabarakatouh,

Je voudrais tout d'abord vous présenter, Monsieur le Président, mes sincères salutations ainsi que toutes mes félicitations pour votre élection au poste de Président de la République de Turquie et votre nomination pour la première fois à la tête du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale. Je suis convaincu que votre sagacité et votre grande expérience auront un effet des plus positifs sur les travaux de ce Comité et viendront consolider les acquis de la Oumah dans le domaine de la coopération économique et commerciale.

Je voudrais également rendre hommage à Monsieur Süleyman DEMIREL, ancien président du Comité, et lui exprimer mes vifs remerciements pour les efforts louables et les orientations judicieuses qu'il a prodigué au Comité durant son mandat.

Ma profonde appréciation et mes vifs remerciements vont également au gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour les excellentes dispositions prises pour garantir le succès de cette

réunion et pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont nous avons été entourés. Je voudrais aussi remercier le Secrétariat de votre honorable Comité d'avoir invité la Banque islamique de développement à participer aux travaux de cette conférence combien vitale à la réalisation des nobles objectifs que nous nous sommes fixés.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au moment où se tient cette réunion de votre honorable commité, nos coeurs restent attachés à la sainte mosquée d'Al-Aqsa Al-Sharif, première des deux Quibla. Nos yeux restent braqués à travers les écrans de télévision sur nos frères palestiniens combattants, qui font face avec leur foi et leurs pierres aux missiles et au feu des chars, des hélicoptères et fusils mitrailleurs. Nous prions Dieu le tout puissant qu'il comble de miséricorde les vaillants martyrs, guérisse rapidement les blessés et les autres victimes et amène urgemment une victoire éclatante pour le peuple palestinien.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le discours dont vous avez honoré cette assemblée abonde d'avis judicieux et d'idées précieuses sur les divers points à l'ordre du jour de cette réunion. Je suis, du reste, persuadé que Messieurs les Ministres ne manqueront pas d'en tenir compte et de s'en inspirer pour trouver des solutions aux questions qui nous préoccupent.

Je voudrais, par ailleurs, exprimer à mon cher frère Dr Azzedine LARAKI, Secrétaire général de l'OCI, mes remerciements sincères et toute mon estime pour la profondeur des idées et l'exposé détaillé de l'action islamique commune et du processus de coopération entre les pays membres dont il nous a fait part dans son précieux discours. Votre institution, la Banque islamique de développement, est heureuse de

participer à ce processus et de lui apporter tout son appui en ces temps difficiles où les défis à relever sont légion.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

L'ordre du jour de notre réunion comporte nombre de thèmes importants, à la tête desquels figurent deux points relatifs au commerce qui revêtent un caractère particulier pour la Banque islamique de développement. Le premier concerne la position des pays membres à l'égard de la nouvelle conjoncture mondiale née des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Lors de sa 12ème session, votre honorable Comité avait confié à la Banque islamique de développement la tâche de créer un forum destiné à l'échange de points de vue et à la concertation entre les pays membres, leur permettant ainsi de coordonner leurs positions à l'égard des questions soumises aux réunions ministérielles de I'OMC. Dans ce contexte, la Banque a organisé les réunions préparatoires aux trois réunions ministérielles qui ont eu lieu à Singapour, Genève et Seattle et ce, à des fins de coordination, de concertation et d'échange de points de vue entre les pays membres au sujet des questions soulevées en vue d'aboutir à une vision et une position communes au sujet des questions prévues à l'ordre du jour des réunion ministérielles. La Banque est pleinement consciente des retombées positives de tels mécanismes pour l'ensemble des pays participants et ne manquera pas de poursuivre ses efforts dans ce sens.

La dernière réunion de coordination qui a eu lieu en marge de la réunion ministérielle de l'OMC à Seattle, Etats Unis, a été l'occasion pour les pays membres de partager leurs points de vue et de coordonner leurs positions dans ce domaine. Bon nombre d'idées importantes ont été discutées à cette occasion, notamment l'opportunité de mettre en place, à Genève, une cellule de liaison permanente destinée à faciliter la coordination des positions des pays membres et à informer de façon

régulière, en particulier les pays membres non représentés à Genève, des derniers développements relatifs à l'OMC.

La Banque demeure à votre disposition pour mettre en œuvre tout ce que vous jugerez de nature à renforcer la coopération et la coordination entre les pays membres concernant les questions liées à l'OMC.

A cet égard, la Banque a poursuivi la mise en œuvre de son programme d'Assistance technique au profit de ses pays membres, programme qui couvre diverses activités telles que les services-Conseil, l'organisation d'ateliers, de conférences et de séminaires sur l'Accord du Cycle de l'Uruguay. Depuis 1995 à ce jour, la Banque a financé ou contribué au financement de près de 29 conférences, en plus de la réalisation d'études sectorielles sur les sujet d'intérêt commun. Elle a ainsi réalisé trois études sur l'agriculture, le commerce des services et les investissements. Elle est actuellement en passe de réaliser deux autres études sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle.

Compte tenu du rôle important du commerce électronique en tant que canal de communication rapide et efficace entre les différents marchés, institutions et individus, de l'importance accrue de ce type de commerce pour les échanges internationaux et des défis qui en découlent pour les pays en développement, parmi lesquels figurent nos pays membres, la Banque de développement islamique estime qu'il est impérieux d'accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Elle compte prendre, à cet égard, des initiatives visant à aider les pays membres à tirer profit de ce nouveau mode d'échange commercial et à faire face aux nouveaux défis à travers la tenue de conférences, de réunions et de stage de formation en faveur des responsables concernés dans pays membres.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

S'agissant du deuxième point relatif à la Résolution de la huitième conférence au sommet sur la préparation de la Oumah au 21ème siècle,

Résolution qui vise à l'augmentation du volume du commerce intra-communautaire, la Banque a décidé d'affecter 1 milliard de $EU par an à partir de ses ressources propres au financement du commerce intra-communautaire. Le Conseil des Directeurs exécutifs de la Banque a, par ailleurs, adopté le programme de la « *Mourabaha en deux étapes* » et celui du «*financement syndiqué* » en vue de la mobilisation de ressources supplémentaires de l'ordre de 1 milliard de $EU par an, soit un total de 2 milliards de $EU par an. La Banque a également simplifié ses procédures de financement et assoupli ses conditions en vue d'une efficacité accrue et afin de trouver des substituts aux garanties de financement et d'accroître les ressources mises à sa disposition.

Toutefois, la Banque n'est pas parvenue à réaliser l'an dernier ses aspirations en matière de financement du commerce intra-OCI. Le total des opérations menées en 1420H dans le cadre du financement du commerce n'a pas dépassé, tous guichets confondus, 1.088 millions de $EU, dont 587 millions de $EU à peine ont été consacrés au commerce intra-OCI. Par conséquent, je vous invite vivement à maintenir votre soutien et votre contribution en vue de l'obtention de résultats plus satisfaisants en 1421H et au cours des années à venir. Pour ce faire, l'ensemble des parties concernées, et plus particulièrement les organismes de commerce, les banques et les administrations nationales, sont appelés à conjuguer leurs efforts et à travailler de concert en vue de la réalisation de cet objectif. En effet, l'appui des gouvernements constitue un gage essentiel de réussite dans ce domaine.

Au nom de votre institution de développement, je vous demande instamment, en votre qualité de responsables du secteur du commerce dans vos pays respectifs, de mettre en place des cadres destinés à simplifier et à favoriser les échanges commerciaux entre vos pays. Avec l'aide d'Allah, la Banque islamique de développement poursuivra ses efforts dans les années à venir en fournissant davantage de facilités financières à partir de ses ressources propres et en faisant appel au marché à travers le financement syndiqué et la Mourabaha en deux étapes, étant convaincue de l'importance du commerce intra-

communautaire pour la croissance économique, le progrès social et le raffermissement des liens de coopération économique entre les pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

Dans le cadre des efforts visant à renforcer les échanges commerciaux intra-OCI et à encourager les investissements parmi les pays membres, le gouvernement du Serviteur des deux Saintes Mosquées - qu'Allah le préserve - a approuvé, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Banque, l'organisation du 23 au 28 Dhoul Hijja 1421H (18-23 mars 2001) à Djeddah, pays du siège, de la première Foire commerciale islamique en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Djeddah. Cet événement vise à permettre aux entreprises et autres établissements industriels dans les pays membres de faire connaître leurs produits et leur potentiel commercial.

Cette Foire commerciale ne se limitera pas à une simple exposition de produits et marchandises. Elle sera accompagnée de manifestations destinées à sensibiliser le plus grand nombre aux possibilités d'investissement dans les pays membres et à permettre l'échange de points de vue sur tous les aspects de l'action commune dans tous les domaines touchant au commerce et à l'industrie.

Du haut de cette tribune, j'en appelle à tous les pays membres pour qu'ils saisissent cette occasion et participent activement à cette Foire ainsi qu'aux manifestations qui se tiendront en marge de celle-ci. A cet égard, j'ai le plaisir d'exprimer ma profonde reconnaissance au gouvernement du Serviteur des deux Saintes Mosquées pour avoir bien voulu approuver l'organisation de ladite Foire au Royaume d'Arabie Saoudite et pour avoir pris toutes les dispositions nécessaires afin de garantir le succès de cet événement commercial et industriel islamique et d'en décupler les bénéfices.

Afin de renforcer les liens de coopération en matière de commerce intra-OCI, la Banque islamique de développement a organisé, du 21 au 22 Joumada II 1421H (19-20 septembre 2000), la deuxième rencontre des Centres de liaison (CF) en son siège à Djeddah, avec la participation de

25 délégués des pays membres et du Centre islamique pour le développement du Commerce (CIDC).

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

L'ordre du jour de votre honorable Comité comporte un point important relatif au soutien aux petites et moyennes entreprise (PME) face aux effets de la mondialisation et de la libéralisation du commerce.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes vifs remerciements et ma profonde appréciation à l'Etat des Emirats Arabes Unis pour avoir bien voulu organiser la conférence sur le « soutien des petites et moyennes entreprises face à la mondialisation et à la libéralisation du commerce» qui s'est tenue du 17 au 18 Safar 1421H (21-22 mai 2000) à Abou Dhabi. Je voudrais également souligner les résultats importants de cette conférence, notamment les mesures pratiques visant à permettre aux petites et moyennes entreprises dans les pays membres d'avoir accès au marché mondial et de faire face localement à la concurrence des produits d'importation. Ces mesures visent essentiellement à :

1. veiller à la qualité et à la compétitivité de la production locale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays membres ;

2. maîtriser les coûts de production afin que le prix de vente des produits locaux soient compétitifs sur le marché mondial ;

3. mettre l'accent sur les industries consommatrices de matières premières en vue d'augmenter la valeur ajouté et de maîtriser les coûts de production ;

4. encourager le flux des capitaux étrangers et entreprendre des projets en co-entreprise (joint ventures) avec des institutions étrangères de renommée mondiale dans le domaine de la production et de la commercialisation des produits sophistiqués afin de garantir une

qualité de production de facture internationale et de former les cadres et la main d'œuvre locales.

La Banque a apporté son soutien aux PME dans les pays membres pour leur permettre de prendre les dispositions et les mesures susceptibles de les aider à surmonter les obstacles et les défis liés à la mondialisation.

La Banque consacre à cet effet ses divers programmes de financement, notamment :

1. les lignes de financement accordées aux Institutions nationales de financement du développement (INFD), à travers lesquelles les PME peuvent obtenir les fonds nécessaires au développement et à la modernisation de leurs outils de production ;

2. l'assistance technique destinée à la réalisation des études de faisabilité économique et financière relatives aux nouveaux projets de moyenne et petite tailles et au renforcement des projets existants ;

3. la contribution au transfert du savoir-faire et à l'échange d'expériences entre PME dans les pays membres à travers l'organisation de visites sur le terrain ;

4. la contribution à la commercialisation des produits des PME dans les pays membres à travers leur participation aux Foires commerciales internationales et régionales ;

5. le renforcement des capacités institutionnelles et la formation des personnels des PME en vue de consolider leurs compétences techniques et administratives grâce à l'organisation de conférences et de stages de formation professionnelle. Il convient de mentionner ici l'aide considérable que la Banque a apporté dans le domaine des normes internationales (ISO) à travers la tenue de nombreux ateliers et de stages de formation professionnelle couvrant les différents aspects de ce domaine combien vital. La Banque entend poursuivre ses efforts dans ce domaine pour permettre au plus grand nombre de PME

possible dans les pays membres d'obtenir des certificats de qualité internationaux.

La BID accueille avec enthousiasme la proposition de déclarer l'année 2001 Année de la redynamisation des petites et moyennes entreprises et s'emploiera à prendre cela en compte dans ses programmes pour l'année prochaine.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai déjà annoncé lors de votre précédente réunion, le Conseil des Gouverneurs de la Banque a adopté, lors de sa 24ème réunion à Djeddah, l'accord portant création de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID). Dieu en soit loué, l'accord a été signé par 39 pays membres et ratifié par 19 Etats et 3 institutions financière publiques. Deux autres institutions financières ont exprimé leur intention de participer au capital de la Société qui a commencé ses activités suite à la tenue de la première réunion de son Assemblée générale, le 6 Rabî II 1421H (8/7/2000), et de la première réunion de son Conseil d'administration, le 5 Joumada I 1421H (5/8/2000).

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En prévision du rapport que vous allez soumettre à la 9ème Conférence islamique au sommet qui doit se tenir, avec la Grâce d'Allah, le mois prochain à Doha, Etat de Qatar, je voudrais vous confirmer que les institutions dont votre honorable commité a proposé la création, notamment la Société islamique d'assurance et de crédits à l'exportation (SIACE) et les Programmes de financement des exportations, fonctionnent très bien. Il nous est d'ailleurs possible de présenter un rapport détaillé sur leurs activités à cette occasion. J'ose espérer que votre rapport au Sommet exhorte les pays membres à prendre les mesures nécessaires en vue de tirer profit du commerce électronique et de faire face aux défis considérables qui en découlent.

Monsieur le Président,

La Banque islamique de développement est heureuse de poursuivre sa collaboration avec votre honorable Comité et de maintenir sa contribution permanente à la réalisation des objectifs fondamentaux de votre Comité.

Je suis heureux d'exprimer à Votre Excellence et à Messieurs les Ministres mes vifs remerciements et ma profonde gratitude pour votre appui permanent à votre institution, la Banque islamique de développement, et pour votre soutien inlassable à ses efforts. J'ai également le plaisir de réitérer l'expression de ma très haute considération et toute ma reconnaissance au Président, au gouvernement et au peuple frère de la République de Turquie pour leur sollicitude et pour avoir assuré le succès de ces réunions grâce à leurs excellentes qualités d'organisation.

Puisse le Très Haut couronner nos efforts de succès et guider nos pas au service du bien-être de nos pays membres.

Wassalamou alaîkoum Warahamatoullah.

ORDRE DU JOUR DE LA
SEIZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23-26 octobre 2000)

Original: Anglais

ORDRE DU JOUR
DE LA SEIZIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23-26 octobre 2000)

1. Séance d'ouverture.
2. Adoption de 1 ' ordre du j our.
3. Rapports du Secrétariat général de l'OCI.
   - Rapport de base
   - Évolution de l'économie mondiale avec une référence particulière aux Etats membres de l'OCI.
   - Rapport du Comité de suivi.
   - Évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI.
4. Rapport de la BID sur la promotion du commerce intra-OCI pour préparer la Oummah au 21 ème siècle.
5. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce.
6. Rapport de la CICI sur la sixième Réunion du secteur privé des États membres de l'OCI sur la promotion du commerce et des investissements conjoints.
7. Échange de vues sur le "Développement des ressources humaines pour une croissance économique et des progrès soutenus dans les Pays membres " (Rapport du SESRTCIC)
8. Questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques.
9. Date de la seizième Session du COMCEC.
10. Questions diverses.
11. Adoption des résolutions de la Seizième Session du COMCEC.
12. Séance de clôture.

TEXTE DE LA PRÉSENTATION DU DR. AKIN İZMİRLİOĞLU SOUS-SECRÉTAIRE A L'ORGANISATION DE PLANIFICATION D'ETAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES, SUR LE "RENFORCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES FACE A LA MONDIALISATION ET A LA LIBERALISATION"

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Original: Anglais

TEXTE DE LA PRÉSENTATION DU DR. AKIN İZMİRLİOĞLU
SOUS-SECRÉTAIRE A L'ORGANISATION DE
PLANIFICATION D'ETAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS
FONCTIONNAIRES, SUR LE "RENFORCEMENT
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES FACE
A LA MONDIALISATION ET A LA LIBERALISATION"

(Istanbul, 25 octobre 2000)

Monsieur le Président,
Excellences,
Honorables délégués,

En ma qualité de Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, permettez-moi de vous présenter un résumé de notre échange de vues sur le "Renforcement des Petites et Moyennes Entreprises face à la mondialisation et à la libéralisation".

En examinant la question, les Hauts Fonctionnaires ont étudié en détail les observations et les recommandations contenues dans le Rapport de la Conférence qui s'est tenue à cet effet les 21 et 22 mai 2000 à Abou Dhabi, aux Emirats arabes unis. Cette Conférence a été conjointement organisée par le Centre d'Ankara, le Gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis, la Banque islamique de Développement et d'autres institutions concernées de l'OCI.

Le rapport de la Conférence et les documents qui y ont été soumis par l'OCI et d'autres organisations internationales sont à la disposition des honorables délégués.

Durant leur débat sur ce thème, les Hauts Fonctionnaires ont examiné un certain nombre de questions concernant la problématique de

la mondialisation et de la libéralisation ainsi que les défis qu'elles représentent pour le développement des PME. Soulignant la nécessité de renforcer la coopération intra-OCI pour promouvoir les PME, ils ont notamment mis l'accent sur les conséquences de ces défis et leurs incidences sur le développement des PME dans les pays de l'OCI.

A cet égard, il a été noté que:

Le manque de capitaux et de crédits qui rend les PME vulnérables aux fluctuations de l'offre et de la demande les empêche de tirer profit de leurs ressources actuelles et représente des coûts supplémentaires au moment de conclure un crédit à court terme. Ces obstacles financiers constituent une contrainte majeure à leur développement.

En raison de la qualité inférieure, des prix élevés et non compétitifs et des capacités de commercialisation inadéquates, les produits de ces pays n'ont qu'un accès limité aux marchés internationaux.

- Les informations et les connaissances en matière de techniques de production et les nouvelles options techonoloques particulièrement importante pour le développement concret d'une entreprise sont, elles aussi, assez limitées.

- Les entreprises industrielles plus petites sont très dispersées et donc relativement inaccessibles ce qui ne permet pas aux agents de développement de les identifier et de les contacter facilement. Comme les services d'appui dans les domaines des finances, de la gestion et de la technologie nécessitent des contacts directs fréquents avec un grand nombre d'entreprises individuelles au niveau local, ces services sont plus difficiles à assurer.

- Il est difficile d'attirer des investisseurs étrangers en raison du manque d'informations nécessaires, de l'absence d'un climat propice à

l'investissement, de l'existence de problème technologiques et de réglementations peu favorables.

- Bien plus, la mondialisation et la libéralisation rendent de plus en plus difficile la survie des petites entreprises en raison d'une concurrence toujours plus grande, et exercent une forte pression sur les petites et moyennes entreprises qui s'efforcent de se prouver comme concurrents viables des entreprises étrangères. Compte tenu de toutes ces considérations, les hauts responsables ont avancé des recommandations concernant le plan d'action à adopter pour promouvoir les petites et moyennes entreprises dans les Etats membres, ce qui est la condition essentielle pour un développement économique durable.

Certaines de ces recommandations sont les suivantes :

- La conception et la mise en oeuvre d'un programme de développement industriel destiné au sous-secteur des PME s'imposent. Ceci requiert un réseau de nombreuses branches reliées aux centres spécialisés de promotion, de ressources et de services.

- La formation et le renforcement de groupes industriels de PMEs opérant dans le même secteur et dans la même zone géographique permettraient aux PME d'acquérir une efficacité collective. Les PME devraient aussi être connectées aux grandes entreprises et aux institutions d'appui.

- Le développement du savoir-faire en matière de production est un autre domaine-clé d'appui. L'enseignement général et des systèmes de formation sont en mesure de générer des aptitudes de base et d'accumuler des expériences pratiques ; d'autre part, l'application de technologies de production peut renforcer ces aptitudes.

- Une formation intensive dans les domaines du contrôle financier, de la gestion, de la comptabilité, de la supervision de la main d'oeuvre, de la commercialisation, y compris les appels d'offre, et les techniques de production est nécessaire en vue de permettre aux «agents » de

développement industriel de veiller efficacement à la production dans les petites et moyennes entreprises.

- La manque de crédits est généralement la plus importante entrave à la croissance et à la diversification de l'activité industrielle de sous-secteur des PME. Un domaine-clé d'appui serait donc la disponibilité de crédits à des taux préférentiels.

- Des foires commerciales sectorielles devraient être organisées aux niveaux national et régional pour promouvoir les capacités du commercialisation des PME.

- Compte tenu du vaste potentiel de connaissances à tirer des expériences des autres pays membres de l'OCI, une utilisation plus systématique de l'expérience et des ressources intra-OCI est nécessaire, au moyen de consultation régulières et avec l'appui possible d'une assistance internationale qui rehausserait d'une manière significative les efforts nationaux en faveur des PME.

An niveau de l'OCI, il faudrait souligner et valoriser le rôle des PME et tirer profit de leur large potentiel de développement au moyen de mesures aux niveaux national et régional. Plusieurs pays membres disposent déjà d'un cadre institutionnel, d'une expertise significative et d'une expérience une matière de développement des sous-secteurs des PME.

La priorité devrait être assurée, dans le cadre des programmes de l'OCI, à la formation des moniteurs et au développement et à la distribution du matériel de formation. Certains domaines de gestion offrent des possibilités d'utilisation, des méthodes d'enseignement à distance, des manuels d'auto-enseignement et des guides d'auto-assistance.

Le processus de formulation et de mise en oeuvre d'un programme conjoint de l'OCI doit tenir compte du fait que les programmes

doivent être développés graduellement et, au stade initial, ne comprendre que des activités sous-régionales avec quelques domaines prioritaires bien définis.

Les points d'entente dégagés des débats, dont certains viennent du vous être communiqués, sont inclus dans le projet de résolution No.l qui est déjà disponible dans les trois langues.

Ceci conclut ma présentation du résumé des débats sur le thème d'échange de vues de cette année au niveau des Hauts Fonctionnaires.

Je vous remercie.

RÉSOLUTION (1)
DE LA SEIZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 24-26 octobre 2000)

Original: Anglais

RÉSOLUTION (1)
DE LA SEIZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23- 26 octobre 2000)

La seizième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) tenue à Istanbul du 23 au 26 octobre 2000,

Rappelant les résolutions pertinentes des Conférences islamiques au Sommet et des Conférences islamiques des Ministres des affaires étrangères,

Rappelant la Stratégie et le Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) approuvés par la dixième Session du COMCEC et adoptés à la septième Conférence islamique au Sommet,

Prenant en considération les résolutions adoptées aux sessions précédentes du COMCEC ainsi que les recommandations de la seizième réunion de son Comité de suivi,

Réaffirmant son engagement à éliminer tous les obstacles entravant une coopération économique et commerciale plus étroite entre les Etats membres de l'OCI;

Prenant en considération la résolution adoptée à la dixième session du COMCEC recommandant d'organiser un échange de vues sur les

développements économiques mondiaux importants pour les Etats membres au cours des sessions annuelles du COMCEC,

Consciente de la nécessité d'assurer le suivi des conclusions auxquelles aboutissent les séances d'échange de vues et de coordonner les positions des États membres sur les questions soulevées au cours de ces séances dans les fora internationaux pertinents,

Notant avec appréciation la tenue d'une conférence sur le thème "Renforcement des petites et moyennes entreprises face à la mondialisation et la libéralisation" accueillie par le gouvernement de l'Etat des Emirats arabes unis et organisée en collaboration avec le Centre d'Ankara, Banque Islamique de développement et autres institutions afférentes de l'OCI, les 21 et 22 mai 2000 à Abu Dhabi, dont les conclusions ont constitué un apport important à l'échange de vues qui s'est déroulé durant cette session;

Prenant note des rapports d'activité présentés par le Secrétariat général de l'OCI le CRSESFPI, le CIDC, la BID, la CICI, l'ITT concernant les points de l'ordre du jour.

Rapports du Secrétariat général

A. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI

1. Exprime sa satisfaction concernant le rapport de base du Secrétariat général de l'OCI (OCI/COMCEC/16-2000/Dl)sur les progrès réalisés par les Etats membres et les institutions de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale;

2. **Note avec satisfaction** que le Système de financement des exportations et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, créés par la Banque islamique de développement (BID), conformément à une décision de la première session du COMCEC, fonctionnent avec succès et **prie instamment** les États membres qui n'ont pas encore adhéré à ces systèmes de le faire dans les meilleurs délais;

3. **Note en outre** avec **satisfaction** que la BID a établi le Réseau de systèmes d'information de l'OCI (OICIS-NET) et **invite** les États membres à prendre les mesures nécessaires pour en tirer profit au maximum;

4. Se **félicite** du fait que le Centre islamique de développement du commerce (CIDC) a établi le Réseau d'information commerciale des pays islamiques (RJCPI) lequel est accessible soit à travers l'Internet soit à travers l'OICIS-NET et **recommande** aux Etats membres à en tirer profit au maximum;

5. **Prie instamment** les pays membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et/ou ratifier, dans les meilleurs délais, les divers accords et statuts élaborés ou conclus par l'OCI dans le domaine de la coopération économique afin d'assurer le cadre nécessaire à cette coopération;

6. **Exprime son appréciation** au gouvernement de la République Islamique d'Iran pour avoir convoqué du 2 au 4 octobre 2000 la Réunion islamique des ministres du tourisme.

7. **Accueille** favorablement la recommandation de la première Réunion islamique des ministres du tourisme demandant à la Chambre islamique de créer un Conseil islamique du tourisme à la chambre islamique et d'organiser un réunion du secteur privé sur le tourisme.

8. **Apprécie** les efforts déployés par les institutions de l'OCI s'occupant de la coopération économique et commerciale, à savoir CRSESFPI, le CIDC, l'IIT, la BID, la CICI, l'AIBI et l'AIA et **appelle** les Etats membres à accorder l'appui et l'assistance nécessaires à ces institutions pour qu'elles continuent à s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité;

B. Développements économiques internationaux avec référence particulière aux Etats membres de l'OCI

9. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au CRSESFPI et au CIDC pour la préparation, conformément à la décision de la douzième session du COMCEC, de rapports économiques annuels sur les pays de l'OCI (OIC/COMCEC/16-00/D10) et (OIC/COMCEC/16-00/D7) contenant des informations actualisées sur les développements économiques et connexes dans les pays membres dans le contexte des développements économiques internationaux;

10. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au CRSESFPI pour avoir élaboré, conformément à la résolution, de la 27éme Session de la conférence islamique des ministres des affaires étrangère, le rapport d'évaluation sur la réforme du système financier international avec référence aux Etats membres de l'OCI, (OIC/COMCEC/16-00/D11);

11. Concernant les développements économiques mondiaux, **note** que:

i. Les effets négatifs de la grave crise financière de la période 1997-98 semblent s'être estompés. Les conditions économiques et financières internationales se sont améliorées en 1999. La production et les échanges mondiaux se sont considérablement renforcés durant la même année, laissant ainsi présager une croissance plus élevée au cours de l'exercice en cours.

ii. Le redressement économique des pays en développement a été lent et inégal malgré l'acrroissement spectaculaire de la production des pays asiatiques en 1999.

iii. Bien que les Etats membres de l'OCI constituent une partie importante du monde en développement, leur taux de croissance reste au-dessous de la moyenne enregistrée dans les autres pays;

iv. D'une manière générale, les Etats membres de l'OCI, contrairement à beaucoup d'autres pays en développement, n'ont pas suffisamment mis à profit l'accroissement actuel de la production à l'échelle internationale et du développement des échanges commerciaux et leur part dans ces échanges n'a pas augmenté.

v. L'Accord multilatéral sur l'investissement, une fois approuvé, constituera un instrument exhaustif et ayant force obligatoire dans le domaine de l'investissement étranger direct et aura des incidences de vaste portée pour les pays en développement, y compris les Etats membres de l'OCI. De toutes les manières, la décision des Etats membres de l'OCI de participer aux négociations devra être précédée par des efforts concrets et concertés concernant les questions sous examen et l'objectifs de leurs négociations.

12. Concernant le système financier international **note** ce qui suit:

i. Des mesures visant à assurer le renforcement des institutions financières internationales et à garantir un financement de réserve, sont nécessaires afin d'être capables de réagir rapidement et fermement face à toute crise financière et de s'adapter efficacement aux mutations du système financier international.

ii. La création d'un mécanisme de suivi et de consultation chargé du contrôle des flux de tous types de transactions des capitaux étrangers devrait être envisagé par les banques Centrales des Etats membres de l'OCI.

iii. Les Etats membres de l'OCI doivent être bien préparés pour participer de manière efficace à la réforme et au renforcement du système financier international. Les banques Centrales et les autorités monétaires des Etats membres de l'OCI pourraient se réunir régulièrement pour formuler leurs positions à cet égard.

iv. Les pays de l'OCI devraient également collaborer avec les autres pays en développement pour contribuer au façonnement du nouvel ordre financier international dans le but d'atténuer les risques qui pourraient en découler et de tirer profit des avantages qu'il offre.

13. **Demande** au CRSFPI de continuer d'assurer le suivi et l'étude de la situation et ses incidences pour les Etats membres et de présenter des rapports d'évaluation aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres fora concernés de l'OCI;

14. Au sujet des question relatives à l'OMC, **note** que:

i. Les pays de l'OCI devraient mettre en commun et coordonner leurs efforts avec les autres pays en développement en vue de souligner le besoin impératif de réformes fondamentales qui seraient bénéfiques aussi bien aux pays développé qu'aux pays en développement.

ii. Le futur ordre du jour ou programme de travail de l'OMC devrait être consacré à un processus de "Révision, redressement et réforme" visant à transformer l'OMC en une organisation orientée vers le développement.

iii. L'OMC devrait prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la pleine participation de tous les pays en développement à tous les niveaux de négociations ainsi qu'une représentation équitable de tous les pays en développement dans le cadre de son Secrétariat.

iv. Un traitement spécial et différentié en faveur des pays en développement ainsi que le prévoient tous les Accords de l'OMC devrait être précisé et appliqué.

v. Les déséquilibres qui existent dans plusieurs Accords de l'OMC devraient être rectifiés, notamment ceux qui ont des incidences graves sur les politiques de développement et / ou les intérêts des exportations des pays en développement.

vi. Les Etats membres de l'OCI devraient s'attacher à créer des mécanismes efficaces de consultation entre les représentants de leurs gouvernements et de leurs secteurs privés pour déterminer les politiques communes à adopter au cours des négociations commerciales.

15. **Demande** au Secrétariat général de l'OCI, à la BID, au CIDC et au CRSESFPI d'offrir leur assistance technique aux Etats membres dans le cadre des négociations internationales.

16. **Demande** au CRSESFPI et au CIDC de continuer à suivre de près l'évolution de l'économie mondiale ainsi que ses effets sur les Etats membres et à faire régulièrement rapport aux fora concernés de l'OCI à ce sujet.

C. *Mise en oeuvre* ***du Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'OCI***

17. **Exprime** sa préoccupation quant à la lenteur de la mise en oeuvre du Plan d'Action et **exhorte** les Etats membres à prendre les mesures qui s'imposent afin d'accélérer sa mise en oeuvre.

18. **Décide** de convoquer avant la 17éme Réunion du Comité de Suivi une réunion de groupe d'experts à composition non limitée pour étudier tous les voies et moyens d'accélérer la mise en oeuvre du Plan d'Action et **accueille** favorablement l'offre de la République de Turquie d'abriter cette réunion du groupe d'experts;

19. **Prie** les Etats membres qui ont déjà offert d'accueillir des réunions sectorielles de groupes d'experts de veiller à ce qu'elles soient tenues sans tarder.

20. **Encourage** les Etats membres qui ont proposé des projets ayant été accueillis favorablement par le nombre requis de Etats membres, à créer

sans attendre des comités de projets tel que stipulé par le Plan d'Action, afin de mettre à exécution les projets proposés au cours des réunions de groupe d'experts;

21. **Exprime ses remerciement** à l'Etat du Qatar pour avoir accueilli la Réunion du groupe d'experts changé d'étudier les incidences de la création d'un marché commun islamique à Doha (Etat de Qatar) les 13 et 14 octobre 2000, ainsi qu'au Secrétariat Général de l'OCI, la BID, la CICI, le CRSESFPI et le CIDC pour les documents qu'ils ont présentés sur cette question.

22. **Exprime également ses remerciements** au Burkina Faso pour avoir accueilli un atelier régional sur l'industrie, à l'intention des Etats membres de l'OCI de l'Afrique de l'Est, de l'Ouest et de l'Afrique Centrale, en coopération avec la BID et les institutions intéressées de l'OCI.

23. **Accueille favorablement** les offres des Etats membres d'abriter les réunions sectorielles de groupe d'experts, à savoir:

i. L'offre de la République Arabe d'Egypte d'abriter des réunions sectorielles de groupe d'experts dans le domaine des "Transports et Communications" et du "Développement alimentaire, agricole et rural" fixés par le Plan d'Action.

ii. L'offre de la République Islamique d'Iran d'abriter une réunion de groupe d'experts sur le thème " Santé et Questions sanitaires"

iii. L'offre du Soudan d'abriter des réunions sectorielles de groupe d'experts sur les thèmes "Energie et industries extractives" et "Développement des ressources humaines".

iv. L'offre du Gabon d'organiser un séminaire sous-régional à l'intention des Etats membres de l'OCI de l'Afrique centrale et orientale sur le "Rôle de la BID dans la promotion du secteur privé"

v. L'offre de l'Indonésie d'accueillir, à Jakarta un atelier international sur l'Emploi et l'Echange de la main d'oeuvre.

vi. L'offre de la Malaisie de tenir à Kuala Lumpur de la deuxième Réunion islamique des ministre de tourisme.

24. **Invite** les Etats membres à accueillir, le cas échéant, les réunions sectorielles de groupe d'experts dans les domaines de coopération fixés par le Plan d'Action et prie la BID de continuer à apporter aux Etats membres l'assistance nécessaire à cette fin.

25. **Prie** le Secrétariat Général de l'OCI de continuer de saisir les sessions annuelles du COMCEC d'une évaluation périodique de la mise en oeuvre du Plan d'Action en tenant compte de l'évolution rapide de l'économie mondiale.

Rapport de la BID sur la promotion du commerce intra-OCI en préparation du 21ème siècle

26. **Prend note** avec satisfaction du rapport soumis par la BID sur l'expansion du commerce intra-OCI (OIC/COMCEC/16-2000/D4).

27. **Apprécie** la décision de la BID d'allouer d' 1 milliard de dollars EU de ses propres ressources devant servir de catalyseur pour mobiliser 2 millards de dollars EU supplémentaires au moyen d'un consortium et d'un financement de Murabaha en deux étapes en l'an 2001 et de même pour les deux années suivantes et **exhorte** les institutions financières des Etats membres à appuyer les efforts de la BID tendant à mobiliser des resources supplémentaires ;

28. **Exhorte** les Etats membres à mettre au point des politiques, stratégies, et mesures de contrôle administratif pour appuyer les efforts de la BID visant à la promotion du commerce intra-communautaire;

29. **Se félicite** de la tenue de la deuxième Réunion des points focaux (FP) sur le commerce intra-communautaire, tenue au siège de la BID à Djeddah, les 19-20 septembre 2000 et exhorte les Etats membres à mettre en oeuvre ses résolutions;

30. **Prie instamment** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de désigner leurs points focaux respectifs;

31. **Demande** à la BID d'envisager l'octroi d'une assistance technique pour renforcer les capacités des points focaux existants dans les Etats membres;

32. **Apprécie** la ratification par la République de Tunisie de l'Accord cadre sur le système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI et **exhorte** ceux qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier cet accord et à adhérer à la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'importation (SIAICE) et au Système de financement des exportations (SFE), en vue de renforcer les capacités et l'efficacité dans les domaines de la promotion du commerce et du financement du commerce.

33. **Apprécie** les efforts que déploie la BID pour organiser, en coopération avec la Chambre de commerce et d'industrie de Jeddah, la Foire Islamique de Jeddah qui doit se tenir à Jeddah du 18-23 Mars 2001, et prie les Etats membres de participer à cette Foire ;

34. **Accueille favorablement** l'offre du gouvernement égyptien d'accueillir une réunion ministérielle des Etats membres de l'OCI sur la promotion du commerce Intra-OCI.

Questions relatives aux activités de l'OMC

35. **Prend note avec satisfaction** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur les activités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des recommandations et conclusions contenues dans ce rapport.

36. **Exprime** ses remerciements et son appréciation au Secrétariat Général de l'OCI, à la BID, au CRSESFPI, au CIDC et à la CICI, pour la préparation de rapports de suivi sur les questions afférentes à l'Organisation mondiale du commerce (OIC/COMCEC/16-00/D(2),(OIC/COMCEC/16-00/D(12), (OIC/COMCEC/16-00/D(8) et (OIC/COMCEC/16-00/D(5).

37. **Apprécie** les efforts déployés par la BID pour organiser des réunions consultatives en vue de permettre aux Etats membres d'avoir un échange de vues et de coordonner leurs positions sur les questions importantes examinées dans le cadre des conférences ministérielles de l'OMC et des négociations futures ainsi que pour les activités d'assistance technique de la BID axées sur le renforcement des capacités.

38. **Demande** à la BID de poursuivre son programme d'assistance technique aux Etats membres de l'OCI qui veulent adhérer à l'OMC, et de poursuivre son assistance ceux qui en sont déjà membres, afin de leur assurer une participation plus active au système commercial mondial.

39. **Invite** la BID, le CIDC et les autres institutions concernées à consentir une assistance aux Etats membres dans le cadre des négociations commerciales multilatérales futures.

40. **Exhorte** la BID et le CIDC à conjuguer et coordonner leurs efforts visant au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des Etats membres de l'OCI en vue de faciliter leur intégration totale au système commercial multilatéral sur une base juste et équitable.

41. **Décide** d'inviter des représentants de l'OMC et de la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et la développement (CNUCED) à la dix septième session du COMCEC.

Rapport de la CICI sur la septième Réunion du secteur privé des États membres de l'OCI

Septième Réunion du secteur privé

42. **Apprécie** les efforts déployés par la CICI pour tenir des réunions annuelles du secteur privé avant les sessions annuelles du COMCEC et lui recommande de poursuivre ces efforts;

43. **Exprime ses remerciements** et son appréciation au gouvernement de l'Etat du Quatar et à la CICI pour avoir organisé la septième réunion du secteur privé du 15 au 17 octobre 2000 à Doha, Etat du Quatar en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'industrie du Quatar.

44. **Prend note avec satisfaction** du rapport de la CICI sur la septième réunion du secteur privé (OIC/COMCEC/16-00/D(6)), rapport qui révèle l'intérêt croissant que portent les représentants de ce secteur à ces réunions comme en témoigne le grand nombre de pays participants, et les transactions et projets conjoints dont il a été convenu lors des contacts bilatéraux et multilatéraux.

45. **Note avec appréciation** les recommandations du rapport de la 7éme réunion du Secteur Privé qui mettent l'accent sur les mesures à prendre pour renforcer le rôle du secteur privé en matière de coopération économique parmi les Etats membres, **invite** ces derniers à accorder une attention toute particulière à ces recommandations et à cet égard, et **prie** la CICI d'examiner les propositions du mécanisme de suivi, avec la CICI comme pour point focal pour suivre les progrès réalisés à cet égard avec le participation de l'OCI, de la BID, du CIDC et du représentant des Présidents passés actuels, et futurs du Sommet Islamique, et des pays ayant abrité la réunion du secteur privé.

46. **Encourage** les fédérations des Chambres de Commerce et d'Industrie des pays membres à développer un cadre de coopération plus étroite avec la

Chambre islamique et une participation plus marquée à ses programmes de promotion du commerce et des investissements entre les pays islamiques.

47. **Apprécie** l'offre de la Guinée d'accueillir la huitième Réunion du secteur privé en 2001 et l'offre de l'Etat des Emirats arabes unis d'accueillir la neuvième réunion du secteur privé en 2002, et **appelle** les Etats membres à encourager leurs secteurs privés à participer activement à ces réunions.

Foires islamiques commerciales

48. **Exprime** sa satisfaction pour l'organisation par le CIDC de la huitième Foire islamique commerciale du 15 au 20 octobre 2000 à Doha, en coopération avec le Ministère de finances, de l'économie et de commerce de l'Etat de Quatar.

49.**Exprime** ses remerciements et son appréciation à l'Etat du Quatar pour avoir organisé avec succès la huitième Foire Islamique;

50.**Prend note** de la demande de l'Etat des Emirats arabes unis de remplacer le Sénégal pour accueillir la 9eme Foire islamique ainsi que la çème Réiimcm de secteur privé des pays islamiques en 2002.

51. **Invite** les deux parties à achever leurs consultations dans deux mois, au plus tard, et à informer le Bureau de coordination du COMCEC et le CIDC des résultats de ces consultations.

52. **Apprécie** les efforts de la BID visant à créer une Société Islamique pour la promotion du secteur privé et **lance un appel** aux Etats membres pour qu'ils accélèrent les formalités d'adhésion à cette société.

Échange de vues sur le "Renforcement des petites et moyennes entreprises face à la mondialisation et à la libéralisation"

53. Prend note avec appréciation des conclusions du rapport de la conférence sur le "Renforcement des petites et moyennes entreprises face à

la mondialisation et la libéralisation" (OIC/COMCEC/16-00/D13) accueillie par le gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis, et organisée par le Centre d'Ankara, en collaboration avec la Banque Islamique de Développement et d'autres institutions concernées de l'OCI, et avec la contribution de hauts responsables du gouvernement, de spécialistes et experts des universités et centres de recherche, l'OCI et d'autres institutions internationales ;

54.**Exprime** son appréciation au CRSESFPI, pour la préparation et la présentation du rapport et des recommandations de la Conférence et exprime son appréciation des documents présentés par les Etats membres, le CRSESFPI, le CIDC, La BID, la CICI, l'IIT et l'autres organisations internationales, notamment l'ONUDI et l'OIT, sur les divers aspects des petites et moyennes entreprise des Etats membres de l'OCI, face à la mondialisation et la libéralisation;

55.Compte tenu des résultats de la conférence, des observations formulées dans le cadre de l'OCI et de diverses organisations internationales et des rapports nationaux présentés par les Etats membres sur la question, **souligne** ce qui suit:

i. Les institutions internationales spécialisées peuvent apporter une contribution précieuse dans le domaine devenu de plus en plus compétitif des affaires internationales suite au processus de mondialisation en établissant des stratégies nationales, politiques et programmes permettant aux PME de réaliser objectifs qu'ils se sont fixés en matière de production.

ii. Le manque de crédit constitue habituellement à lui seul le plus grand obstacle au développement et à la diversification des activités industrielles dans le sous-secteur des PME. L'octroi de crédits à des conditions de faveur pourrait être une forme importante d'appui à ces dernières. Les PME des Etats membres connaissent cependant des

problèmes de financement du développement, de commercialisation de leurs produits, d'accès aux marchés internationaux, d'accès à de la technologie avancée, de gestion, de garantie de la qualité et de développement de la production. La plupart d'entre elle sont des PME qui utilisent des technologie désuètes et ne détiennent ni les ressources humaines, ni les capitaux, ni l'esprit de compétitivité requis.

Les PME devraient avoir un meilleur accès à la technologie de l'information telle que le commerce électronique.

Des Foires commerciales sectorielles doivent être organisées aux niveaux national et régional afin de promouvoir les aptitudes, de commercialisation des petites et moyennes entreprises.

La création d'un mécanisme gouvernemental spécialisé changé du renforcement du secteur des PME et doté d'une direction autonome contribuerait à développer le secteur à condition d'être doté des facilités financières et techniques nécessaires.

Compte tenu du grand profit qui pourrait être tiré de l'expérience des autres Etats membres de l'OCI, il convient de mettre à profit davantage l'expérience et les ressources de l'OCI par des consultations régulières appuyées, si possible, par une assistance internationale qui rehausserait de manière significative les efforts nationaux visant à promouvoir les PME.

Au niveau de l'OCI, il incombe d'appuyer et d'encourager le rôle des petites et moyennes entreprises et d'utiliser leur vaste potentiel du développement par l'adoption de mesures aux niveaux national et régional. Plusieurs Etats membres de l'OCI possèdent déjà un cadre institutionnel développé ainsi qu'une expertise et une expérience significatives en matière de développement industriel dans le sous-secteurs de petite et moyenne échelles.

viii. Il est nécessaire d'accorder dans les programmes de l'OCI la priorité à la formation de moniteurs et à la mise au point et à la distribution de matériels de formation. Dans certains domaines de gestion, il existe également des possibilités de méthodes d'enseignement à distance, de manuel et de guides auto-didactiques etc….

ix. Des programmes conjoints de l'OCI devraient être mis au point graduellement et axés, durant les phases initiales, sur des activités sous-régionales dans des domaines prioritaires bien précis;

x. L'année 2001 a été proclamée Année du renforcement et de la promotion des petites et moyennes entreprises.

xi. La mondialisation et l'évolution rapide des systèmes de production ont engendré aussi bien de grandes possibilités que des problèmes dans le domaine de l'emploi. Dans ces systèmes de production en pleine mutation, les petites entreprises jouent un rôle très important en tant que maillon dans la chaine de l'offre.

xii. Il convient d'établir et de mettre en oeuvre un programme de développement industriel axé sur le sous-secteur des petites et moyennes entreprises (PME) ce qui requiert des réseaux complexes à divers structures on services spécialisés.

xiii. La création et le renforcement de groupements de PME industrielles d'une même zone géographique permettraient aux PME de gagner collectivement une plus grande efficacité. Ces dernières peuvent également être reliées les unes aux autres ou à de grandes entreprises et des institutions d'appui.

xiv. Les économies des pays islamiques sont principalement basées sur les petites et moyennes entreprises. Il faut donc s'attacher à résoudre les problèmes financier des PME et de leur faciliter l'accès aux programmes de facilités de crédit à l'intention de ces entreprises. Le

rôle de la BID et des institutions financières publiques et privées des Etats membres, est important à cet égard.

xv. Le développement du savoir-faire en matière de production est un autre domaine qui requiert de l'appui. Même si les systèmes généraux d'enseignement et de formation permettent l'acquisition d'aptitudes de base et d'une expérience pratique, l'apprentissage des nouvelles technologies de production contribue à renforcer ces capacités.

xvi. La bonne formation dans les domaines de la vérification des comptes, de la comptabilité, de la gestion, de la supervision des ouvriers, des activités de commercialisation (y compris les ventes et les appels d'offres), des aspects techniques de production pour apprendre aux "agents" du développement industriel à s'occuper efficacement de la production au sein des petites et moyennes entreprises, ont gagné de l'importance.

Questions Organisationnelles

56. **Décide** que la dix-septième Session du COMCEC se tienne du 18 au 21 octobre 2001, et que la dix-septième Réunion du Comité de Suivi se tienne du 8 au 10 mai 2001, respectivement, à Istanbul.

57. **Décide** que les "Effets des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres" soit le thème de l'échange de vues prévu à la dix septième Session du COMCEC et demande au CIDC, en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI, à Savoie, le CRSESFPI, la CICI et la BID ainsi qu'à d'autres organisations internationales, d'organiser un atelier sur la question avant la dix septième session du COMCEC et d'en faire rapport à cette dernière.

58. **Invite** les Etats membres à communiquer au Secrétariat Général de l'OCI, suffisamment à l'avance, les rapports nationaux sur leurs expériences concernant le thème de l'échange de vues;

59. **Demande** au Comité de Suivi d'établir au cours de sa dix septième réunion d'établir le projet d'ordre du jour de la dix-septième Session du COMCEC du COMCEC et de recommander d'autres thème éventuels d'échange de vue en prévision des futures sessions du COMCEC;

60. **Demande** au Secrétariat Général de l'OCI de communiquer aux Etats membres les dates de la dix septième session du COMCEC et de la dix septième Réunion du Comité de Suivi.

61. **Demande** également au Secrétariat Général de l'OCI, en coopération avec le Bureau du Coordination du COMCEC, de soumettre à la neuvième conférence au Sommet devant se tenir à Doha, Etat du Quatar, du 12 au 14 novembre 2000, un rapport détaillé sur les activités du COMCEC.

RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 23-26 octobre 2000)

Original : Anglais

PROJET DE RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 23 - 26 octobre 2000)

La seizième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC), réunie du 23 au 26 octobre 2000, à Istanbul,

A. Assistance économique en faveur de l'Etat de Palestine

Rappelant les résolutions adoptées par les Sommets islamiques en faveur du peuple Palestinien,

Rappelant en outre les résolutions adoptées précédemment par le Comité Permanent lors de réunions ministérielles et de réunions d'autres comités,

Rappelant également les résolutions de la 27^{éme} Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en faveur de l'Etat de Palestine,

Notant avec un profond intérêt le rôle que joue l'Autorité nationale palestienne dans les régions palestiennes autonomes de la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem Est, en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et redresser l'économie nationale,

1. EXPRIME sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI.

2. SALUE les efforts déployés par l'Autorité nationale palestinienne dans les régions palestiniennes autonomes afin de reconstruire ce qui a été détruit suite à l'occupation, ainsi que les efforts entrepris pour construire et consolider l'économie nationale palestinienne.

3. EXPRIME sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres au peuple palestinien pour qu'il puisse bâtir son économie nationale dans les régions autonomes de la bande de Gaza et en Cisjordanie.

4. APPELLE les Etats membres et les organes concernés de l'OCI à accélérer l'octroi de l'assistance nécessaire pour aider l'Autorité nationale palestinienne et le peuple palestinien à bâtir leur économie nationale et consolider les institutions nationales.

5. REAFFIRME les résolutions précédentes visant à accorder toute forme de soutien, d'appui et d'assistance économique, technique, matériel et moral au peuple palestinien et à son autorité nationale, et EXHORTE à accorder un traitement préférentiel à l'importation des produits palestiniens avec exemption de taxes et de droits de douane.

6. INVITE les hommes d'affaires et les investisseurs des Etats membres à contribuer à la mise en œuvre de projets économiques, industriels et agricoles et de logements dans les territoires autonomes en faveur de l'édification de l'économie nationale, et à aider l'Autorité nationale palestinienne et ses institutions nationales à mettre en application les programmes de développement durant la prochaine période de transition dans tous les domaines économique, social et de la santé.

7. EXHORTE les Etats membres, en raison des obstacles imposés par Israël à la main d'oeuvre palestinienne, à assurer des possibilités d'emploi à cette main-d'œuvre, de sorte à améliorer les conditions économiques et sociales du peuple palestinien et à éliminer le chômage.

8. EXHORTE également les Etats membres à conclure des accords bilatéraux avec l'OLP et son Autorité nationale, dans les domaines économique, commercial et social, en vue d'améliorer la situation économique et sociale du peuple palestinien sur son sol national.

9. INVITE le Secrétaire Général de l'OCI à poursuivre les efforts en vue de la mise en oeuvre des précédentes résolutions concernant l'appui à l'Etat de Palestine et à faire rapport à la prochaine session du COMCEC, sur les progrès accomplis à cet effet.

B. Conséquences économiques des récents développements survenus dans les territoires palestiniens occupées par Israël.

DEPLORE tous les actes d'aggression et de violation des lieux saints islamiques et chrétiens perpétrés par les forces israéliennes contre le peuple palestinien et son Autorité dans les territoires palestiniens occupés qui infligent de graves dégâts à l'infrastructure et aux ressources économiques et humaines palestiniens et ESTIME que leur cessation immédiate contribuerait à la réhabilitation rapide de l'économie palestinienne.

DECIDE d'inviter tous les Etats membres et institutions de l'OCI à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer 1' assistance immédiate nécessaire à l'établissement d'une économie palestinienne solide et indépendante.

C. Assistance en faveur du Liban

- **Exprimant** sa profonde préoccupation et son indignation concernant les attaques israéliennes répétées contre le Liban et sa population civile, les blessures infligées à des dizaines de citoyens innocents, le pilonnage de

l'infrastructure et les énormes dégâts et préjudices encourras dont le dernier en date a été l'attaque aérienne contre l'infrastructure dans la nuit du 7 au 8 Shabat (février) 2000, qui a complètement détruit trois centrales électriques et a causé des pertes matérielles s'élevant à des dizaines de millions de dollars ;

- **Affirmant** le droit du Liban à un dédommagement pour les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et les pertes économiques énormes qu'il a subis suite aux agressions israéliennes répétées et aux menaces continues qui ont forcé à l'émigration massive une grande partie de la population civile innocente qui vit aujourd'hui dans des conditions de profonde détresse et qui a créé des pressions sociales écrasantes.

- **Reconnaissant** la nécessité urgente pour le Liban de mobiliser la financement requis pour les opérations de reconstruction, la réhabilitation de l'infrastructure et la reconstitution de son secteur socio-économique.

1. CONDAMNE AVEC FORCE Israël pour son occupation continue d'une partie de son territoire au sud Liban et dans la Bekaa occidentale et dénonce les agressions israéliennes répétées contre son territoire et son peuple.

2. CONDAMNE les récentes agressions israéliennes contre la population civile, l'infrastructure et les institutions économiques du Liban, ainsi que les graves menaces outrageuses d'Israël.

3. EXPRIME sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et instances concernées de l'OCI.

4. RÉAFFIRME ses précédentes résolutions visant à accorder une assistance financière, économique et humanitaire au Liban.

5. REITÈRE l'appel lancé par la vingt-deuxième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, réunie à Casablanca (Maroc) en date du 8-9 décembre 1994, à la communauté internationale, l'invitant à contribuer généreusement au Fonds international pour la reconstruction du Liban.

6. INVITE à nouveau les Etats membres de l'OCI et toutes les organisations internationales et régionales à octroyer d'urgence toute forme d'assistance matérielle et financière au Liban de façon à permettre à ce pays de reconstruire tout ce que l'occupation israélienne y a détruit et de renforcer la résistance des Libanais dans les régions occupées par Israël.

7. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

D. Assistance économique en faveur de l'Albanie

Rappelant les résolutions pertinentes de la huitième session de la Conférence islamique au Sommet ;

1. EXPRIME sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI.

2. EXPRIME son ferme appui au peuple albanais confronté à de grandes difficultés économiques majeures dans la phase actuelle de sa transition vers l'économie de marché.

3. EXHORTE les Etats membres de l'OCI, les institutions islamiques et les organisations internationales à accorder une assistance économique généreuse au gouvernement albanais afin qu'il puisse exécuter avec succès son programme de développement.

4. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

E. Assistance économique en faveur de l'Ouganda

Rappelant les résolutions pertinentes du huitième sommet islamique, de la 27éme Conférence Islamique des Ministres des affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC,

1. INVITE les Etats membres , les institutions islamiques et les Organisations internationales à apporter d'urgence leur aide financière et économique à l'Ouganda afin de permettre à ce pays de faire face au problème des réfugiés et à leurs autres corollaires, et de réaliser ses programmes économiques, sociaux et culturels.

2. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

F. Assistance économique en faveur de l'Afghanistan

Rappelant les résolutions de la 8éme Conférence islamique au Sommet, de la 27ème session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC.

Tenant compte du fait que l'Afghanistan subit actuellement de graves contraintes du fait de la guerre qui y fait rage depuis 18 ans,

Notant que près de 70 à 80 pour cent de son infrastructure économique et sociale a été détruite,

Consciente que plus d'un million et demi d'Afghans ont été tués, près d'un million et demi handicapés et plus de cinq millions obligés de fuir leurs foyers,

1. EXPRIME sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI.

2. EXHORTE les Etats membres à accorder une assistance à l'Afghanistan pour l'aider à résoudre ses problèmes.

3. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

G. Assistance économique en faveur de la Somalie

Rappelant les résolutions afférentes du 8éme Sommet islamique, de la 27éme Session de la Conférence Islamique de Ministres des affaires étrangères et de la 15ème session du COMCEC,

1. EXPRIME sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et Organes concernés de l'OCI.

2. LANCE UN APPEL aux Etats membres de l'OCI afin qu'ils consentent d'urgence une assistance matérielle et autre à la Somalie afin de mettre fin aux souffrances humaines dans ce pays musulman.

3. REND HOMMAGE aux Etats membres qui accordent déjà leur assistance au peuple Somalien.

4. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

H. Assistance économique en faveur du Kyrghyz

Rappelant les résolutions pertinentes du 8ème Sommet islamique, de la 27éme session de la Conférence Islamique de Ministres des affaires étrangères et de la 15ème session du COMCEC,

Exprimant sa compréhension quant à la situation prévalant en République de Kyrghyz suite à son accession à l'indépendance et à la souveraineté,

Considérant les difficultés économiques que connaît le pays au cours de cette période de transition vers le système d'économie de marché,

Exprimant sa sympathie au peuple frère de la République de Kyrghyz suite aux conséquences des catastrophes naturelles qui ont frappé ce pays affectant ainsi sa situation socio-économique,

1. EXPRIME sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI.

2. LANCE UN APPEL à tous les Musulmans et à toutes les institutions financières islamiques, pour qu'ils accordent une assistance généreuse à la République Kyrgyz et l'aider à faire face aux difficultés économiques auxquelles elle est confrontée et ce, soit au plan bilatéral, soit à travers les Organisations multilatérales ou autres organisations régionales afin de lui permettre d'exécuter ses programmes économiques.

3. EXHORTE la Banque islamique de développement à accroître son assistance financière et technique à la République Kyrgyze.

4. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

I. Assistance économique en faveur de l'Azerbaïdjan

Rappelant les Résolutions pertinentes du 8éme sommet islamique, de la 27éme Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC concernant la situation qui prévaut en Azerbaïdjan suite à l'agression perpétrée par l'Arménie,

Réaffirmant l'entière solidarité des membres de l'OCI avec le Gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan en cette période grave et très critique de son histoire,

Rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies concernant le conflit,

Déplorant les hostilités arméniennes dans la région du Haut Karabakh en Azerbaïdjan suivies par l'occupation de 20 pour cent du terri toire d'Azerbaïdjan qui ont obligé près d'un million de citoyens Azéris à fuir leurs foyers en raison des attaques brutales et des violations flagrantes des droits de l'homme accompagnant cette agression,

Reconnaissant la nécessité de faire preuve, en termes plus concrets, de la solidarité des Etats membres de l'OCI avec le Gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan,

Accueillant favorablement et appréciant l'assistance accordée par certains Etats membres et organes afférents de l'OCI, les institutions de l'ONU et les organisations international s;

1. LANCE UN APPEL aux Etats membres et aux institutions islamiques pour qu'ils accordent au gouvernement d'Azerbaïdjan l'assistance économique et humanitaire urgente dont il a le plus grand besoin afin d'atténuer les souffrances du peuple Azéri.

2. PRIE instamment les Organisations internationales de poursuivre l'octroi d'une assistance humanitaire et financière à l'Azerbaïdjan.

2. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

J. Assistance économique en faveur de la Bosnie-Herzégovine

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui mettent l'accent sur les objectifs et la destinée communs des peuples de la Oummah ainsi que leur engagement à consolider la paix et la sécurité internationales,

Rappelant les précédentes résolutions adoptées par l'OCI, exprimant l'entière solidarité de ses Membres avec le Gouvernement et le peuple de la Bosnie Herzégovine qui sont victimes des agressions des Serbes,

Tenant compte en outre des résolutions adoptées par les sessions extraordinaires de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères relatives à la situation en Bosnie Herzégovine tenues à Istanbul et à Djeddah, par les Réunions Ministérielles extraordinaires tenues à Islamabad et par la vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième et vingt-sizième Conférences Islamiques des Ministres des Affaires Etrangères, par le 8e sommet et par la 15e Session de COMCEC.

Exprimant son appréciation concernant les travaux du Groupe de mobilisation de l'assistance pour la Bosnie-Herzégovine, créé en 1995 au cours de la réunion de Kuala Lumpur du Groupe de contact des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'OCI pour assurer une assistance humanitaire et économique en vue de projets concrets de réhabilitation et de reconstruction en Bosnie-Herzégovine,

1. EXPRIME sa profonde appréciation de l'assistance accordée par les Etats membres et les organes concernés de l'OCI. Et SOULIGNE l'importance de la poursuite des activités menées par le Groupe de mobilisation d'assistance de l'OCI au profit de la Bosnie; PREND ACTE AVEC APPRECIATION du programme spécial de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie pour l'assistance au secteur privé en Bosnie et Herzégovine.

2. SALUE les contributions des Etats membres de l'OCI lors de la Conférence des donateurs pour la reconstruction de la Bosnie, tenue à Bruxelles en avril 1996.

3. APPELLE les Etats membres, les institutions islamiques et autres donateurs à consentir de généreuses donations ainsi qu'une assistance financière pour une rapide mise en oeuvre du programme de la BID visant à l'octroi d'une assistance humanitaire en faveur du Gouvernement et du peuple de la Bosnie et Herzégovine pour la reconstruction du pays.

4. EXPRIME son appréciation de l'assistance accordée par les Etats membres de l'OCI et des efforts louables des organes islamiques et autres institutions humanitaires internationales qui accordent leur secours et leur aide aux victimes de l'agression en Bosnie et Herzégovine.

5. INVITE la Communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour la réhabilitation et la reconstruction de la Bosnie et Herzégovine.

6. EXIGE que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie et Herzégovine soient préservées et protégées à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et appuie la Fédération de Bosnie et Herzégovine, laquelle est ouverte à la participation des serbes bosniaques et constitue une base solide pour une solution juste et durable en tant que catalyseur pour rétablir la confiance entre ses peuples.

7. DEMANDE aux Etats membres qui sont aussi membres du Conseil de la paix en Bosnie et Herzégovine et du Comité de coordination qui lui est affilié, d'oeuvrer pour l'affectation de la part la plus importante de l'assistance internationale pour la reconstruction de la Bosnie, aux régions peuplées par les musulmans de Bosnie.

8. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

K. Assistance économique en faveur de la Guinée

Rappelant les résolutions pertinentes du 8ème Sommet islamique, de la 27ème Session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 15ème session du COMCEC,

Considérant le rôle joué par la République de Guinée dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique pour l'instauration de la paix et le retour à la stabilité dans certains Etats membres confrontés à des conflits armés;

Considérant que la présence massive en Guinée de réfugiés en provenance du Libéria et de la Sierra Leone constitue un poids insupportable par l'économie de la République de Guinée;

Profondément préoccupée par les agressions repétées dont est victime la République de Guinée le long de ses frontières avec la Sierra Leone et le Libéria et qui ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et de considérables déplacements de populations à l'intérieur même de la Guinée;

Considérant la Déclaration en date du 13 septembre 2000 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies condamnant ces agressions;

Considérant le Communiqué final en date de 13 septembre 2000 de la réunion de coordination des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique condamnant ces agressions et exprimant sa solidarité avec la République de Guinée;

Considérant la nécessité pour la République de Guinée de reconstruire le pays, d'assurer la survie des populations déplacées et le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs;

1) EXPRIME son soutien et sa solidarité au peuple et au gouvernement guinéens;

2) INVITE la communauté internationale et les Etats membres de l'OCI à fourni une assistance financière et matérielle substantielle à la République de Guinée pour lui permettre de faire face à la situation difficile créée par les agressions dont elle est victime et la présence sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés dont la plupart sont musulmans.

3) LANCE UN APPEL à la Banque Islamique de Développement pour accroitre son assistance sous forme de subvention ou de prêts à des conditions favorables à la République de Guinée pour lui permettre de réaliser les infrastructures sociales nécessaires au profit des populations déplacées et des réfugiés et de réduire la dégradation de l'environnement résultant de cette présence humaine massive.

4) PRIE le Secrétaire Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

L. Assistance économique en faveur de la Sierra Leone

Rappelant les résolutions pertinentes du 8ème Sommet islamique, de la 27ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC,

1. LANCE UN APPEL aux Etats membres de l'OCI et aux institutions islamiques dont le Sierra Leone a toujours été un membre actif et à la Communauté internationale pour qu'ils apportent d'urgence une aide financière et matérielle substantielle ce pays ravagé par la guerre dont la population a subi les actes de violence les plus barbares de notre ère afin de permettre à sa population d'entreprendre le processus de réhabilitation, de reconstruction et de réinsertion des 1,5 million de personnes environ rentrées dans leurs foyers ou encore déplacées.

2. DEMANDE au Secrétaire général d'user de ses bons offices pour accélérer le processus approuvé en vue de la réalisation des projets déjà identifiés pour la Sierra Leone.

3. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

M. Assistance économique en faveur du peuple cachemiri

Rappelant toutes les résolutions précédentes de l'Organisation de la Conférence sur l'assistance au peuple cachemiri,

1. LANCE un appel aux Etats membres et aux institutions islamiques tels que le Fonds de solidarité islamique, la Banque islamique de Développement et autres philanthropes pour qu'ils accordent une assistance humanitaire généreuse au peuple cashemiri;

2. INVITE également les Etats membres et les institutions islamiques à accorder des bourses aux étudiants cachemiri dans les différentes universités et institutions éducatives des pays de l'OCI.

3. PRIE le Secrétariat général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

N. Assistance économique en faveur de la République du Yémen

Rappelant les résolutions pertinentes du 8ème Sommet islamique, de la 27ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC,

Tenant compte des difficultés économiques que rencontre la République du Yémen suite à la réunification du Yémen, aux pertes énormes causées par la tentative de sécession avortée en juin 1994, et aux inondations dévastatrices qui ont ravagé la République du Yémen en 1996,

Se félicitant des efforts fournis par le gouvernement yéménite et des succès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme global de réformes administrative et financière,

Tenant compte par ailleurs des lourdes responsabilités qui incombent au gouvernement yéménite en matière d'accueil des réfugiés en provenance des pays africains voisins,

Rappelant que le Yémen est l'un des pays les moins développés,

1. EXPRIME son appréciation pour les efforts déployés par le Gouvernement Yéménite en vue de surmonter les difficultés économiques qu'il connaît et de mettre en oeuvre sa politique de réforme administrative et économique globales ainsi que pour les succès réalisés dans ce contexte.

2. EXPRIME EGALEMENT son appréciation pour l'assistance apportée par certains Etats membres et par les organes compétents de l'Organisation de la Conférence islamique.

3. REITERE SON APPEL aux Etats membres et à toutes les organisations régionales et internationales pour qu'ils apportent toute forme d'assistance économique nécessaire au Gouvernement Yéménite dans le but de soutenir

ses efforts visant à la mise en oeuvre d'un programme de réforme administrative et économique globale pour surmonter les effets des inondations qui ont dévasté le Yémen et alléger les lourdes charges qui ont résultés de l'accueille d'un grand nombre de réfugiés des pays africains avoisinants.

4. PRIE le Secrétariat général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

O. Assistance économique au Tadjikistan

Rappelant les résolutions pertinentes de la 8ème Conférence islamique au Sommet, de la 27ème Session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC,

Tenant compte des principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'engagement des pays membres à consolider la paix et la sécurité internationales,

Profondément préoccupée par la situation critique dans laquelle se trouve le Tadjikistan après cinq ans d'une guerre civile dévastatrice qui a entrainé des milliers de morts, de blessés et de personnes déplacées et a gravement endommagé ses infrastructures économiques et sociales,

Notant que le retour de près de 200 mille réfugiés tajiks à leur patrie nécessite une assistance financière et technique,

Rappelant que le rapport du Programme alimentaire mondiale estime que 25 pour cent de la population du Tadjikistan souffre d'un besoin urgent d'assistance alimentaire,

Notant avec **préoccupation** la propagation alarmante de maladies contagieuses telles que la tuberculose et la diarrhée qui frappent surtout les nourrissons, les enfants et les femmes,

1. EXPRIME SA HAUTE APPRECIATION de l'assistance fournie par quelques Etats membres.

2. LANCE UN APPEL à tous les Etats membres ainsi qu'aux institutions financières islamiques pour apporter leurs généreuses contributions au processus en cours devant permettre de surmonter les difficultés économiques auxquelles est confronté le Tadjikistan, et d'aider le pays à réaliser ses programmes de réhabilitation, et ce, soit sur une base bilatérale ou multilatérale, soit par le biais d'organisations régionales.

3. EXHORTE la Banque Islamique de Développement à accroître son assistance financière et technique au Tadjikistan.

4. PRIE le Secrétaire général de suivre de près la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

P. Assistance économique en faveur de la Guinée Bissau

Rappelant les résolutions pertinentes du 8ème Sommet islamique, de la 27ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC;

Prenant note des récents troubles politiques et sociaux survenus en Guinée Bissau et de leurs conséquences sur les activités économiques du pays notamment les récoltes agricoles, et la commercialisation des produits d'exportation, sans compter le déplacement massif des populations et la destruction physique des infrastructures socio-économiques de base, à savoir les écoles, dispensaires, hôpitaux, marchés, quartiers résidentiels etc.,

1. EXHORTE les États membres et la communauté internationale à apporter à la Guinée Bissau une aide d'urgence pour faciliter la réinsertion de ses populations dans la vie active;

2. LANCE un appel aux États membres et aux institutions de l'OCI à participer au financement du programme de réhabilitation et de réforme économique de la Guinée Bissau;

3. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

Q. Assistance économique en faveur des États membres victimes de la sécheresse et de catastrophes naturelles

Rappelant les résolutions pertinentes du 8ème Sommet islamique, de la 27ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC;

Notant avec préoccupation la grave situation découlant de la sécheresse, de la désertification et des catastrophes naturelles et ses effets néfastes sur les conditions socio-économiques, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, des infrastructures économiques et sociales et des services publics,

Ayant pris note avec satisfaction des efforts de certains Etats membres et de la Banque islamique de Développement qui ont offert et continuent d'offrir une assistance technique et financière et une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles,

Pleinement consciente du fait que les Etats membres sinistrés, qui font partie des pays les moins avancés, ne peuvent supporter individuellement le fardeau de plus en plus lourd des campagnes de lutte contre la sécheresse et la désertification et de la mise à exécution de grands projets connexes,

1. EXPRIME sa gratitude aux Etats membres qui ont apporté et continuent d'apporter leur assistance, ainsi qu'une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles;

2. EXPRIME également sa gratitude à la BID pour son soutien continu aux Etats membres affectés par la sécheresse et les calamités naturelles et encourage celle-ci à continuer son assistance dans ce domaine.

3. LANCE UN APPEL à la communauté internationale pour qu'elle apporte son aide aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

4. APPELLE les Etats membres et les institutions de l'OCI à accorder une assistance d'urgence aux pays de l'OCI membres de l'autorité inter-gouvernementale pour le développement et la lutte contre la sécheresse (IGADD) et du comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) en vue de leur permettre de surmonter la situation difficile qui les menace depuis trop longtemps déjà.

5. PREND NOTE AVEC APPRECIATION de la réunion des Pays Donateurs ainsi que des institutions de financement nationales et régionales organisée par le Koweit au siège de la BID en juin 1998 en vue d'examiner les mécanismes appropriés pour le financement de nouveaux programmes.

6. SE FELICITE de la contribution de 30 millions de dollars US faite par l'Etat du Koweit sous forme de prêts offrant des conditions avantageuses aux fins du développement ainsi que des 20 millions de dollars US octroyés par la Banque islamique de développement (BID) pour le nouveau programme.

7. PREND NOTE EGALEMENT AVEC APPRECIATION que le Royaume d'Arabie Saoudite a entrepris la mise en oeuvre de son nouveau programme

concernant la lutte contre la sécheresse et la désertification dans les pays du Sahel africain.

8. PRIE le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

R. Assistance économique en faveur des pays sahéiiens africains affectés par la désertification, la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins

Ayant pris connaissance de la résolution N°27/7-IS de la Septième Conférence islamique au Sommet sur la solidarité islamique avec les peuples du Sahel,

Tenant compte de l'urgence de l'exécution du programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel, qui serait compromis s'il n'était pas exécuté dans les meilleurs délais,

Rappelant les résolutions pertinentes du 8ème Sommet islamique, de la 27ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC;

1. EXPRIME sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;

2. LANCE un appel aux Etats membres et aux institutions islamiques, pour une aide spéciale d'urgence, afin de faire face au déficit céréalier dans les pays du CILSS, suite à une pluviométrie défavorable.

3. EXPRIME SON APPRÉCIATION au Secrétariat général de l'OCI, au CILSS et à la BID pour les efforts fournis en vue de préparer et de finaliser le programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel;

4. REAFFIRME la nécessité d'accorder la priorité à la mise en oeuvre rapide du programme spécial OIC/CILSS/BID en faveur du Sahel;

5. LANCE UN APPEL pressant aux Etats membres pour qu'ils contribuent généreusement et de manière substantielle au financement du programme OCI/CILSS/BID en faveur des populations sahéliennes, afin de manifester concrètement la solidarité du monde islamique avec ces populations, atténuer leurs souffrances et contibuer à assurer un développement durable de la région du Sahel;

6. NOTE AVEC SATISFACTION la tenue en juin 1998 de la réunion des pays donateurs et des institutions de financement nationales et régionales à l'invitation de l'État du Koweit pour examiner les mécanismes appropriés pour financer le nouveau programme;

7. SALUE la contribution de 30 millions de dollars consentie par le Koweit, à titre de crédits à des conditions de faveur, et la contribution de 20 millions de dollars consentie par la Banque islamique de développement en faveur du nouveau programme;

8. NOTE AVEC SATISFACTION la mise en oeuvre par le Royaume d'Arabie Saoudite de son nouveau programme en faveur des pays africains du Sahel dans le cadre de la lutte contre la sécheresse et la désertification;

9. PRIE INSTAMMENT les États membres à annoncer leurs contributions en faveur du nouveau programme des pays africains du Sahel;

10. PRIE le Secrétariat géénral de l'OCI d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

S. Assistance économique en faveur de la République du Mozambique

Rappelant les résolutions pertinentes du 8ème Sommet islamique, de la 27ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC;

1- EXPRIME sa profonde appréciation de l'assistance accordée par les Etats Membres de l'OIC aux victimes des inondations au Mozambique;

2- APPELLE la Banque islamique de développement, toutes les institutions islamiques et la communauté internationale en général à accorder leur appui matériel et financier afin d'assurer la reconstruction de l'infrastructure socio-économique et la réhabilitation des populations sinistrées du Mozambique;

3- SOULIGNE la nécessité de promouvoir et d'encourager le rôle du secteur privé particulièrement dans le cadre du développement des petites et moyennes entreprises;

4- EXHORTE les pays industrialisés à annuler la dette extérieure du Mozambique compte tenu des conditions socio-économiques critiques qu'il connait actuellement.

5- EXHORTE la communauté internationale à renforcer son assistance aux programmes de déminage, compte tenu des graves conséquences des inondations à cet égard.

6- EXHORTE la communauté internationale à accorder son assistance en vue de la création de mécanismes nationaux, sous-régionaux, régionaux, régionaux et internationaux de prévention, d'intervention et de gestion face aux catastrophes naturelles y compris des systèmes d'alerte avancée;

7- SALUE les efforts des pays de la SADC face aux effets dévastateurs des inondations et exprime ses remerciements à la communauté internationale pour l'appui, la solidarité et l'assistance humanitaire qu'elle accorde au Mozambique;

8- APPELLE tous les Etats Membres à poursuivre leur appui à la mise en oeuvre du programme de reconstruction du Mozambique;

9- PRIE le Secrétaire Général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

DISCOURS DE S.E. DR. AZEDDINE LARAKI SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 26 octobre 2000)

Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. DR. AZZEDDINE LARAKI SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE A LA SEANCE DE CLÔTURE DE LA SEIZIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 26 octobre 2000)

Bismillah Arrahmani Arrahimi,

Excellence Dr. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-Premier Ministre de la République de Turquie,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Assalamu alaykum wa rahmatoullahi wa barakatouhou

A l'occasion de la clôture de la 16ème Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC), permettez-moi d'exprimer nos remerciements et toute notre gratitude à Allah le Tout Puissant pour nous avoir couronné de succès nos travaux. Les délibérations des honorables délégués au cours de ces quatre derniers jours , deux jours au niveau des Hauts-Fonctionnaires et deux jours au niveau ministériel, ont couvert tous les domaines d'intérêt commun. Nous avons discuté des voies et moyens de redynamiser la coopération économique et commerciale entre les Etats membres et je suis convaincu que les décisions du Comité sur les divers problèmes que nous avons examinés constitueront une contribution importante aux activités du COMCEC.

La présente session s'est également penchée sur la mise en oeuvre du Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres qui revêt une importance primordiale. Nos délibérations, je l'espère, donneront un nouvel élan aux futures activités de suivi. A cet égard, je suis heureux que les Etats membres aient décidé de confier à un groupe d'experts l'examen des

voies et moyens d'accélérer la mise en oeuvre du Plan d'Action. J'espère que leurs efforts aboutiront à des propositions concrètes qui nous aideront à réaliser nos objectifs. A ce propos, j'exprime mes remerciements au gouvernement de la République de Turquie qui a accepté d'accueillir cette importante réunion du Groupe d'experts.

Le COMCEC a, une fois de plus, lancé un appel demandant aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de signer ou ratifier les divers Accords et Statuts de l'OCI dans le domaine de la coopération économique.

Ces accords et statuts visent tous à définir le cadre essentiel de cette coopération. C'est pourquoi, plus ils seront signés tôt, plus cela sera utile aux efforts d'intégration économique de la Oummah.

La question importante du rôle du secteur privé dans la coopération économique entre les Etats membres a été également examinée par cette session. Elle mérite l'attention soutenue de nos pays.

Par ailleurs, l'échange de vues sur le renforcement des petites et moyennes entreprise face à la mondialisation et à la libéralisation a été très fructueuse dans la mesure où il a permis de mettre en exergue les problèmes les plus saillants dans ce domaine. Nous pouvons donc, sur la base des résultats de nos délibérations, prendre les mesures nécessaires en vue du renforcement des petites et moyennes entreprises qui sont appelées à jouer un rôle important dans le développement de nos pays et dans l'amélioration des conditions de vie de nos peuples.

Pour conclure, monsieur le Président, je voudrais préciser, une fois, de plus que l'heureuse conclusion de cette session ou de toute autre session du COMCEC ne se traduira pas par des résultats concrets sans la volonté politique des Etats membres de participer activement aux divers programmes et activités de mise en oeuvre du Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres.

Je ne saurais conclure sans exprimer ma gratitude au Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, Son Excellence Ahmet Necdet SEZER, pour ses sages directives qui ont largement contribué au succès de cette réunion.

Je voudrais également, Monsieur le Président, exprimer mes sincères remerciements et toute ma considération aux ministres qui ont honoré de leur présence cette réunion. Enfin et surtout, je ne manquerais pas d'exprimer mes remerciements au Bureau de Coordmation du COMCEC, aux interprètes et traducteurs et à tous ceux qui ont activement contribué au succès de la seizième Session.

Permettez-moi de vous assurer à nouveau l'appui et la coopération constants du Secrétariat Général de l'OCI dans la mise en oeuvre des décisions du COMCEC.

Wassalamu alaykum wa rahmatullahi wa barakatuh.

DISCOURS DE S.E. DR. DEVLET BAHÇELİ MINISTRE D'ETAT ET VICE-PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 26 octobre 2000)

Original: Turc

DISCOURS DE S.E. DR. DEVLET BAHÇELİ
MINISTRE D'ETAT ET VICE-PREMIER MINISTRE
DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 26 octobre 2000)

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général
Honorables délégués
Chers Hôtes,

Je voudrais commencer en exprimant ma vive satisfaction de voir encore une Session du COMCEC se terminer avec succès.

Au cours de cette Session du COMCEC, nous avons débattu de certains thèmes important dans le cadre du développement de la coopération économique et commerciale entre nos pays frères.

Les rapports présentés par les Centres d'Ankara et de Casablanca au sujet des nouveaux développement dans l'économie mondiale ont été extrêmement utiles. Nous avons noté avec satisfaction que nos pays membres ont surmonté en grande mesure les effets de la crise financière mondiale. Notre inquiétude persiste cependant en constatant que les pays islamiques ne sont encore pas arrivés au niveau de leur performance de la période précédant la crise. "La Réforme du Système Financier International" est un point important de l'ordre du jour concernant les développements économques mondiaux. Notre décision de participer activement à ce processus est extrêmement judicieuse.

Messieurs les Ministres,
Honorables délégués,

Nous sommes conscients que nous n'avons pas encore atteint le niveau désiré dans la mise en vigueur du nouveau Plan d'Action pour la Coopération Economique et Commerciale, que nous avions adopté en 1994 pour assurer un nouvel essor aux activités de coopération entre les pays membres. Nous avons donc décidé d'organiser une réunion d'un groupe d'experts qui examinerait les difficultés rencontrées dans l'application du Plan d'Action afin de nous soumettre des propositions pour résoudre les problèmes. J'espère que cette réunion, outre sa contribution à l'accélération de l'application du Plan d'Action, pourra nous apporter de précieuses idées qui donneront un nouvel élan à toutes les activités du COMCEC.

Messieurs les Ministres,
Honorables délégués,

En ce qui concerne les efforts visant à accroître le commerce entre nos pays nous avons noté avec grande satisfaction que l'utilisation du fonds s'élevant à un millard de dollars, alloué par la Banque Islamique de Développement, est déjà en cours. Je suis convaincu que l'effet de synergie de ce fonds apportera une sérieuse contribution au commerce entre nos pays.

Je voudrais ajouter à cet égard que la composition de notre commerce extérieur est au moins aussi importante que sa croissance quantitative. L'examen des tendances du commerce mondial révèle que les produits industriels y occupent une place beaucoup plus importante tandis que celle des matières premières et des produits agricoles est relativement restreinte. Je pense que nos pays, dont le commerce extérieur est essentiellement axé sur les matières premières et les produits agricoles, doivent évaluer attentivement cette situation.

Les derniers développement concernant l'Organisation Mondiale du Commerce ont été revus au cours de cette Session. La poursuite des négociation, entre les pays membres avec l'aide de la BID, avant et au cours des réunions de l'Organisation Mondiale du Commerce est une évaluation satisfaisante. La Banque Islamique de Développement continue aussi à fournir de l'assistance technique aux pays membres de FOCI qui sont déjà membres de l'Organisation Mondiale de Commerce ou à ceux qui veulent y adhérer. Je voudrais, à cette occasion, réitérer mes remerciements aux responsables de la BID.

Comme vous le savez, l'Organisation Mondiale du Commerce est composée de pays qui sont à des niveaux de développement différents. Je considère que les décisions de l'OMC et leur application doivent prendre en compte les intérêts de ces groupes avec une approche équilibrée. D'autre part les décisions de l'Organisation doivent également prendre en considération les besoins particuliers et les exigences des pays en voie de développement et des pays moins développés. Je pense donc que notre solidarité au sein de l'OMC contribuera à la protection des intérêts de nos pays.

Messieurs les Ministres
Honorables Délégués,

La participation du secteur privé aux activités du COMCEC et sa contribution à la coopération entre nos pays membres se poursuit. La 8éme Foire Islamique du Commerce et la 7éme Réunion du Secteur Privé ont eu lieu au Qatar la semaine dernière. Ce genre d'activités offrent à nos hommes d'affaires de bonnes possibilités de coopération. Le succès de ces réunions augmente d'importance quand on considère le poids croissant du secteur privé dans les activités économiques et commerciales.

Messieurs les Ministres
Honorables Délégués,

L'échange de vues au sujet des Petites et Moyennes Entreprises a été d'une grande utilité. Les PME offrent de vastes possibilités aux pays en voie de développement grâce à leurs structures flexibles, leurs mécanismes de décision dynamiques et leur haute capacité d'adaptation. Ces entreprises apportent une contribution majeure à la stabilité de la vie économique et sociale et au dynamisme de l'économie en créant de nouveaux emplois, en mettant leur inventivité au service de l'économie et en aidant à la réalisation d'une croissance équilibrée.

Je suis persuadé que les politiques que nous allons élaborer sur la base des décisions que nous avons adoptées permettront de surmonter les problèmes de capitaux insuffisants et d'économies d'échelle rencontrés par les PME.

Dans ce contexte, le choix d'un sujet aussi actuel et important que "L'impact des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des pays membres" pour les réunions d'échange de vues qui se tiendront lors de la prochaine Session du COMCEC, est une décision très judicieuse. Comme vous le savez, les barrières non-tarifaires empêchent les pays en voie de développement d'entreprendre les initiatives qu'ils désirent.

Messieurs les Ministres
Honorables Délégués,

Le COMCEC, qui a maintenant seize ans d'existence, est une institution au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique qui a produit des projets concrets et créé un forum de coopération économique dont les activités ont été couronnés de succès. Il n'y a aucun doute que tous les pays membres et vous, chers participants ont une part importante dans ce succès.

Permettez-moi, en conclusion, de présenter mes remerciements les plus sincères à toutes les délégations, au Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique et aux institutions affiliées de l'OCI pour leur précieuse contribution au succès de cette Session.

Je voudrais remercier également tout le personnel auxiliaire et les interprètes pour leur travail dévoué.

Je vous souhaite un bon voyage de retour et espère vous revoir l'année prochaine à l'occasion de la 17éme Session du COMCEC.